

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

ANGOLA

PROFIL DU GENRE PAR PAYS

**Département de l'agriculture et de l'agro-industrie
Régions Nord, Est et Sud (OSAN)**

Août 2008

TABLE DES MATIÈRES

Glossaire sur le genre, Liste des abréviations et Résumé analytique

(ii – vi)

1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte et justification.....	1
1.2 But et objectifs du Profil du genre (PGP).....	1
2. LE CONTEXTE NATIONAL.....	2
2.1 Situation historique.....	2
2.2 Les aspects sexospécifiques du conflit et la situation d'après-conflit en Angola	3
2.3 Profil socioéconomique et profil de la pauvreté.....	4
2.4 Aperçu macroéconomique.....	5
2.5 Interventions des bailleurs de fonds et coopération	6
3. CADRE DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET JURIDIQUE	8
3.1 Le DSRP national.....	8
3.2 Cadre juridique et statut légal de la femme.....	10
3.3 Cadre institutionnel	13
4. ANALYSE DU GENRE PAR SECTEUR.....	16
4.1 Genre et emploi	16
4.2 Le secteur agricole.....	17
4.3 Secteur des infrastructures.....	21
4.4 Secteur de la santé	23
4.5 Secteur de l'éducation	24
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	26
5.1 Le contexte national	26
5.2 Groupe de la Banque africaine de développement.....	27

Liste des tableaux

Tableau 2.1	Données socioéconomiques de base recueillies sur le terrain	4
Tableau 2.2	Cadre de partenariat : Interventions des donateurs par secteur	8
Tableau 3.1	Indicateurs de la parité hommes-femmes, participation à la vie politique et à la prise de décision	12

Liste des annexes

Annexe I	Opérations du Groupe de la Banque
Annexe II	Liste des références bibliographiques
Annexe III	Recommandations
Annexe IV	Liste des participants à l'atelier, Gouvernement angolais, 22 novembre 2005
Annexe V	Carte de l'Angola

Le présent rapport a été préparé par M^{me} Rita N. Ba, expert principal en genre (OSAN.0), G. Geisler, spécialiste en genre à l'OSHD, S. Pitamber, cabinet d'OSVP, et un expert consultant en genre et développement social, à la suite d'une mission effectuée en Angola en novembre 2005. Pour toute demande d'information sur ce rapport, s'adresser à M. A Sabaa, Directeur, OSAN, (Poste 2837)

DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE RELATIVE À L'INTÉGRATION DU GENRE

- Le **genre** renvoie aux « attributs économiques, sociaux, politiques et culturels et aux opportunités associées au fait d'être homme ou femme. La définition sociale de ce que représente l'appartenance au sexe masculin ou féminin varie selon les cultures et évolue avec le temps ».
- **L'intégration des femmes** désigne « la prise en compte des différences et des inégalités entre les hommes et les femmes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes ».
- **L'analyse selon le sexe** est la méthodologie appliquée aux problèmes de développement pour identifier et comprendre les dimensions et la pertinence des enjeux en rapport avec le genre, mais aussi les contraintes qui y sont liées. L'analyse vise à comprendre les différences entre les rôles, les droits et les débouchés qui sont réservés aux hommes et aux femmes.
- **L'intégration du genre** désigne l'analyse et la prise en compte, le cas échéant, des différences susceptibles d'exister entre les sexes tout au long du processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de tous les programmes et activités. La prise en considération de la problématique hommes-femmes débouche sur un développement plus efficace et plus rationnel. L'intégration du genre suppose également de mettre l'accent sur l'apparence et le contenu, de même qu'elle favorise la participation et génère des retombées. À titre d'exemple, il s'agit non seulement de faire participer les femmes et les hommes à la vie économique, mais aussi d'assurer que les politiques bénéficient de manière égale à la fois aux femmes et aux hommes.
- **La budgétisation basée sur le genre** est le processus d'élaboration de méthodes et d'outils visant à faciliter, en tant que de besoin, l'analyse et l'ajustement d'un budget national dans le souci d'assurer l'égalité entre les sexes. Au minimum, cet exercice consiste à effectuer une analyse des dépenses publiques du budget de l'État en examinant : i) les dépenses liées aux programmes spéciaux afin de prendre en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes ; ii) les dépenses visant à offrir une égalité de chances pour l'emploi dans le secteur public ; et iii) les dépenses budgétaires traditionnelles du gouvernement, en les évaluant selon leur impact sur les femmes.
- **Indifférentes aux sexes/pécificités** – politiques qui ne prennent pas en considération le fait qu'elles pourraient avoir un impact différent sur les femmes et les hommes et qui, par conséquent, ne tiennent pas compte des différences entre les sexes.
- **Également applicables aux hommes et aux femmes** – politiques qui partent du principe que les femmes et les hommes en bénéficieront de façon égale ou que les résultats n'ont pas de conséquences selon le sexe.
- **Ventilées par sexe** – politiques qui répondent aux besoins pratiques des hommes et des femmes, mais s'inscrivent toujours dans le schéma existant des divisions entre les sexes.
- **À vocation redistributive par sexe** – politiques qui tendent à transformer la répartition existante des ressources et des responsabilités afin de créer une relation plus équilibrée entre les femmes et les hommes.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEP	Programme en faveur des entreprises angolaises
ASR	Revue du secteur agricole
ASS	Afrique subsaharienne
BAD	Banque africaine de développement
BNA	Banco Nacional de Angola
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes
CRC	Convention relative aux droits de l'enfant
CSW	Commission sur le statut de la femme
DFID	Département pour le développement international (Royaume Uni)
DWSS	Approvisionnement en eau potable et assainissement
ECP	Estratégia de Combate à Pobreza (Stratégie de lutte contre la pauvreté)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAS	Fundo de Apoio Social (Fonds social)
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
HCR	Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
INE	Instituto Nacional Estatística (Institut national de la statistique)
LICUS	Pays à faible revenu en difficulté
MCGP	Profil multisectoriel du genre par pays
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du développement rural
MINARS	Ministère de l'assistance et de l'insertion sociales
MINEDU	Ministère de l'Éducation
MINFAMU	Ministère de la Famille et de la Promotion de la femme
MINFIN	Ministère des Finances
MINPLAN	Ministère du Plan
MINSÁ	Ministère de la Santé
MPLA	Mouvement pour la libération de l'Angola
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NGM	Dispositif national pour la parité hommes-femmes
NSP	Stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida
OCHA	Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OHCHR	Haut commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme des Nations unies pour la lutte contre le Sida
PFA	Plateforme d'action de la Quatrième conférence internationale de la femme
PIB	Produit national brut
PIP	Programme d'investissement public
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRRP	Programme de réhabilitation post-conflit et de reconstruction nationale
RNB	Revenu national brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SARDC	Centre de recherche et de documentation d'Afrique australe
SIDA	Agence suédoise pour la coopération au développement international
TdR	Termes de référence
UNDAF	Cadre des Nations unies pour l'aide au développement
UNDESA	Département des Nations unies pour l'assistance économique et social
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNITA	Union nationale pour l'indépendance de l'Angola
WIDSAA	Women In Development Southern Africa Awareness

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. L'Angola est un pays qui sort de la guerre civile. Des décennies de guerre et de destruction ont laissé le pays sans aucune forme de production, de services sociaux ou d'infrastructures. Une grande partie des terres sont inutilisables à cause des mines terrestres ; les bâtiments des écoles et des hôpitaux sont délabrés, le personnel technique a des capacités très limitées et la plupart des infrastructures et des équipements ont besoin d'être réparés et remplacés. Avec la fin de la guerre intervenue récemment et l'engagement du pays dans la reconstruction et le redressement, le processus de développement du pays a considérablement besoin d'être soutenu. Dans le cadre de ce renouveau en faveur du développement et du redressement, le ministère de la Famille et de la Promotion de la femme (MINFAMU) s'est assigné le rôle primordial de faire en sorte que les actions de développement à venir tiennent compte de la dimension du genre et s'attaquent aux besoins et aux priorités aussi bien des hommes que des femmes, qui ont été affectés de manière égale par le manque de débouchés et la pauvreté pendant la période de la guerre. À cet égard, le MINFAMU a contacté la Banque en vue de solliciter son soutien à un processus de développement tenant compte de la dimension du genre dans le pays. La Banque a répondu en entreprenant l'élaboration du présent Profil du genre, avec le soutien du Fonds fiduciaire norvégien, et le présent rapport est le résultat d'une mission effectuée en août 2005 et d'un processus d'examen rigoureux de la Banque et de consultations au niveau du pays.

2. Le but de ce profil de genre multisectoriel (MCGP) de l'Angola est de présenter et d'analyser les questions pertinentes liées à la parité hommes-femmes en ce qu'elles ont une incidence sur le développement économique et social. Concrètement, le MCGP s'efforcera de formuler des recommandations pour l'intégration des questions liées au genre dans les programmes pays, la planification, la supervision et l'évaluation des projets, le dialogue et les études sur les politiques ; et de contribuer à renforcer l'intégration du genre dans le processus de la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement angolais.

3. L'étude conclut que la guerre en Angola a eu un impact négatif généralisé et profond dans le pays. Les secteurs viables et productifs des mines et du pétrole sont dominés par une fraction limitée de la population et les retombées générées par ces secteurs parviennent très peu à la majorité de la population qui est démunie. La pauvreté en Angola sévit aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales, même si elle prédomine dans le secteur agricole rural. Du fait de la guerre, il y a eu un exode massif des zones rurales vers les zones urbaines, ce qui donne peu à peu lieu à une paupérisation croissante des zones urbaines.

4. Les femmes en Angola ont été plus affectées par la pauvreté que les hommes car, en l'absence des hommes pendant la guerre, elles ont assumé la charge d'élever les enfants, de s'occuper du ménage, notamment des malades et des vieillards, de générer des revenus, d'assurer la sécurité alimentaire du ménage et, d'une manière générale, de veiller à la survie de la famille. Ces années consacrées à rechercher des stratégies de survie pour les familles ont fait qu'une frange de la population n'a eu aucun accès à l'éducation, à la formation professionnelle, aux ressources productives telles que la terre ou la microfinance, et est de plus en plus exposée aux maladies et aux autres formes de perturbations extérieures.

5. L'étude recommande un vaste programme en faveur de l'intégration du genre et de la réduction de la pauvreté qui comprendrait un appui institutionnel au MINFAMU, le renforcement des capacités du personnel ministériel, la sensibilisation des décideurs politiques, la réforme juridique et du cadre de politique générale en vue de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, un soutien spécifique à la mise en place d'une base de données ventilée selon le sexe ainsi que de systèmes de suivi et évaluation, le renforcement des ONG et l'édification de la

société civile. En outre, les réformes économiques doivent intégrer la réforme dans les secteurs à haute valeur comme les mines et le pétrole afin de permettre une répartition plus équitable des emplois et des revenus. Enfin et non des moindres, les programmes futurs de la BAD devraient comporter des stratégies spécifiques d'intégration du genre et des interventions ciblées contribuant à la réalisation des objectifs-cibles contenus dans le Plan d'action national pour la parité hommes-femmes.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

1.1.1 L'Angola sort de plusieurs décennies de guerre et de destruction qui ont eu pour conséquences une forte diminution de la production et l'absence de services et d'infrastructures. Une grande partie des terres sont inutilisables à cause des mines terrestres ; les bâtiments des écoles et hôpitaux sont délabrés, le personnel technique a des capacités très réduites et la plupart des infrastructures et équipements ont besoin d'être réparés et remplacés. Cependant, l'Angola est riche en ressources naturelles. Le pays possède d'immenses superficies de terres agricoles, un potentiel hydraulique suffisant pour la production agricole, des ressources marines largement inexploitées. Il est le quatrième plus gros producteur de diamants au monde et d'autres ressources minérales et possède les deuxième réserves les plus importantes de pétrole et de gaz en Afrique subsaharienne.

1.1.2 Avec la fin de la guerre intervenue récemment et l'engagement du pays dans la reconstruction et le redressement, le processus de développement du pays a considérablement besoin d'être soutenu. Compte tenu des faiblesses internes et du manque de ressources humaines, le gouvernement angolais est incapable de mobiliser des ressources internes à partir d'impôts et de droits douaniers prélevés sur ses branches d'activité à haute valeur. Toutefois, des initiatives sont en cours pour assurer le redressement du secteur agricole qui est le principal secteur d'activité économique pour la majorité des pauvres dans les zones rurales.

1.1.3 Dans le cadre du redressement et du développement, le ministère de la Famille et de la Promotion de la femme (MINFAMU) s'est assigné le rôle primordial de faire en sorte que les interventions de développement à venir tiennent compte de la dimension du genre et s'attaquent aux besoins et aux priorités aussi bien des hommes que des femmes, qui ont été affectés de manière égale par le manque de débouchés et la pauvreté pendant la période de la guerre. À cet égard, le MINFAMU a contacté la Banque en vue de solliciter son soutien à un processus de développement tenant compte de la dimension du genre dans le pays. La Banque a répondu en entreprenant l'élaboration du présent Profil du genre, avec le soutien du Fonds fiduciaire norvégien et le présent rapport est le résultat d'une mission effectuée en août 2005.

1.2 But et objectifs du Profil du genre (PGP)

1.2.1 Le but du profil du genre de l'Angola est de présenter et d'analyser les questions pertinentes liées à la parité hommes-femmes en ce qu'elles ont une incidence sur le développement économique et social. Ainsi, les objectifs du présent PGP sont :

- identifier les principales questions liées au genre en Angola dans les domaines prioritaires identifiés dans la Politique de la Banque en matière de genre et la Stratégie nationale de parité hommes-femmes de l'Angola ;
- formuler des recommandations relatives aux questions liées à l'intégration du genre dans les programmes pays, la planification, la supervision et l'évaluation des projets, le dialogue et les études sur les politiques ; et
- contribuer à renforcer l'intégration du genre dans le processus de la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement angolais.

1.2.2 Le rapport ne vise pas à créer une base de données ventilées selon le genre car cela nécessiterait de disposer de statistiques nationales de base. Actuellement en Angola, il n'existe pas de statistiques nationales fiables, notamment au niveau rural. Ce PGP fournira également la base du

dialogue avec le gouvernement angolais et d'autres parties prenantes pour des investissements et interventions futurs afin de s'assurer qu'ils tiennent compte de la dimension du genre. Le profil servira aussi d'instrument permettant au gouvernement angolais d'évaluer de façon périodique les progrès accomplis dans l'instauration de l'égalité entre les sexes.

1.2.3 Le profil du genre contribuera également à l'opérationnalisation de la Politique de la Banque en matière de genre et des priorités connexes énoncées dans le Plan d'action en matière de parité hommes-femmes. Plutôt que d'être simplement un produit en lui-même, le profil sera un outil permettant d'aider les services de la Banque à l'intégration du genre. Par conséquent, il renforcera la connaissance des inégalités entre les sexes en Angola. Les informations qui en découleront serviront de base aux interventions et aideront à concevoir des projets et programmes innovants et efficaces tenant compte de la dimension du genre. Par ailleurs, le profil définira une orientation précise pour la réalisation d'étapes essentielles mesurables et réalistes d'intégration du genre dans les domaines d'intervention prioritaires du Groupe de la Banque.

1.2.4 *Méthodologie* : Le PGP a été conçu à la suite d'un processus participatif marqué par des consultations avec un large éventail d'institutions intervenant en Angola, notamment des ministères et organismes au niveau central, des représentants de la société civile, des experts locaux en genre, des agences des Nations Unies et d'autres bailleurs de fonds. Le profil a été élaboré en deux étapes. La première a consisté en un examen de tous les documents et données disponibles liés aux questions de genre. La deuxième étape a impliqué des consultations avec le gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG), les membres de la société civile et des bailleurs de fonds, ce qui a conduit à la tenue d'un atelier d'une demi-journée regroupant des participants issus des ministères, ainsi que d'autres organismes gouvernementaux, des bailleurs de fonds, des membres de la société civile et des ONG. L'objet de l'atelier était d'obtenir des participants des propositions de plans et d'initiatives portant sur des aspects considérés comme étant hautement prioritaires pour accroître l'efficacité des programmes et projets de développement. Les participants ont apporté leur contribution à l'élaboration du profil à travers un débat ouvert identifiant les besoins et les insuffisances dans l'amélioration des initiatives d'intégration du genre et créant un environnement plus équilibré et plus soucieux des spécificités des hommes et des femmes en Angola. Les conclusions et recommandations de l'atelier sont jointes à l'annexe 3.

1.2.5 *Limites* : Le principal obstacle à la réalisation d'un tel examen analytique en Angola tient au manque de statistiques nationales et/ou sectorielles fiables. Il est la conséquence des longues années de guerre qui ont entamé les systèmes de sensibilisation et de suivi de la plupart des institutions de l'État. Ainsi, compte tenu de la superficie et de la diversité de l'Angola, les conclusions et recommandations découlant du présent rapport visent à fournir aux coordonnateurs de projet et aux autres parties prenantes une analyse sexospécifique des domaines prioritaires qui nécessiteront des évaluations complémentaires détaillées pendant la conception et l'élaboration des projets afin de prendre en compte la diversité géographique et ethnique du pays.

2. LE CONTEXTE NATIONAL

2.1 Situation historique

Pendant toute la durée de leur règne colonial sur l'Angola, les Portugais ont séparé les hommes de leur famille ; d'abord à travers des siècles de traite esclavagiste et, par la suite, à travers un vaste système étroitement contrôlé de travail forcé sur les plantations. Par conséquent,

les femmes ont dû de tout temps subvenir aux besoins alimentaires et autres besoins essentiels pour assurer la survie et la subsistance des familles. Les missionnaires ont offert la plupart des possibilités de formation aux Angolais non portugais. Ils ont formé les hommes angolais pour en faire des leaders et ont polarisé l'éducation des femmes sur l'enseignement ménager, la profession infirmière et l'enseignement. À ce jour, la formation proposée aux femmes se limite essentiellement à la couture, à la broderie et la cuisine, des disciplines qui permettent difficilement d'assurer l'autonomisation économique ou politique. Néanmoins, du fait de la guerre, l'on a observé une augmentation substantielle des ménages dirigés par des femmes, d'une part, et de la polygamie, d'autre part. En l'absence de systèmes juridiques formels efficaces, l'importance accordée généralement aux « systèmes juridiques » coutumiers ou néo-coutumiers, qui exercent une forte discrimination contre les femmes, a été une autre conséquence de la guerre.

2.2 Les aspects sexospécifiques du conflit et la situation d'après-conflit en Angola

2.2.1 La guerre, qui a duré vingt-sept ans, a eu un effet désastreux sur la situation socioéconomique du pays. Le coût de la guerre en vies humaines est élevé ; près de 7 % de la population sont morts de causes liées aux conflits, notamment la famine et la maladie, et plus de 4,1 millions de personnes ont été déplacées, dont les deux tiers étaient des femmes et des enfants. Les femmes ont activement participé à la guerre en Angola, en tant que combattantes dans les branches armées du MPLA et de l'UNITA et en tant que partisans civiles. Certaines femmes et certains jeunes enfants ont été contraints de rejoindre la lutte armée et beaucoup sont restés aux côtés des parties belligérantes jusqu'à la signature de l'Accord de paix en 2001. Des ailes politiques féminines ont été créées dans les deux factions. L'héritage de la guerre a laissé des empreintes perceptibles dans la vie des femmes. Comme de nombreux hommes ont perdu la vie pendant la guerre, le nombre de ménages dirigés par des femmes a augmenté et la charge de travail qui pèse sur les femmes s'est considérablement accrue. Les femmes ont assumé des responsabilités supplémentaires aussi bien au niveau du ménage que dans les communautés, remplissant des obligations sociales et religieuses.

2.2.2 La fin de la guerre a imposé une contrainte supplémentaire aux femmes et aux jeunes filles en Angola. Bien que les femmes angolaises aient joué un rôle actif sur les fronts politique et militaire, elles n'ont pas pu prendre une part significative aux négociations officielles pour la consolidation de la paix. Un autre recul pour les femmes a été le vaste programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration après la fin de la guerre, qui a exclu nombre de femmes des prestations directes, le programme n'ayant couvert qu'un nombre précis de soldats et n'ayant pas prévu de dispositions spécifiques en faveur des groupes vulnérables, comme les veuves et les épouses. Les femmes et les personnes âgées constituaient une grande partie des victimes des mines terrestres. Les femmes supportent également un fardeau disproportionné du travail, des soins aux victimes des mines dans les communautés angolaises

2.2.3 Une autre menace contre le bien-être de la femme en Angola après la fin du conflit a été la forte prévalence des violences contre les femmes. De nombreuses femmes chefs de ménages étaient réticentes à rentrer des pays voisins en raison du manque de dispositions sécuritaires prises pour leur protection. Selon une étude effectuée par le HCR, 30 % des femmes vivant dans des camps de réfugiés ont subi des violences sous une forme ou une autre. La situation a été aggravée par l'absence d'activités économiques et le chômage croissant chez les hommes.

2.3 Profil socioéconomique et profil de la pauvreté

2.3.1 La population de l'Angola est estimée à 15 millions, dont 40 % vit dans les zones urbaines (25 % rien qu'à Luanda). La population se caractérise par sa jeunesse, avec 67 % de personnes âgées de moins de 25 ans. 23 % de la population est constituée de femmes en âge de procréer. À l'heure actuelle, divers types de pauvreté, socioéconomique, politique et culturelle, cohabitent en Angola. Avec un revenu par habitant d'environ 1 150 USD en 2004 et un Indice de développement humain de 166 sur 177, l'Angola se classe parmi les pays ayant les revenus les plus bas malgré les ressources naturelles abondantes qu'elle recèle.

2.3.2 Les estimations de la pauvreté indiquent que 68 % de la population angolaise vit en dessous du seuil de pauvreté. L'espérance de vie moyenne à la naissance est tombée de 45 ans en 2002 à 40,8 ans en 2005. L'incidence de la pauvreté est plus accentuée dans les zones rurales, où elle est estimée à 94 % contre 57 % dans les zones urbaines. Le taux d'analphabétisme au niveau national se situe, d'après les rapports, à environ 76 % (70 % chez les hommes et 80 % chez les femmes), la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans est de 40 % (45 % de la population rurale) et le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est de 260 pour 1 000 naissances, tandis que la mortalité infantile s'élèverait à 138 pour 1000 naissances vivantes. On estime à environ 8 % la prévalence du VIH/sida. Quelque 50 % de la population n'a pas accès à l'eau potable ou aux services de soins de santé primaires, tandis que 76 % de la population n'a pas accès aux installations d'assainissement essentielles.

Tableau 2.1 : Données socioéconomiques de base recueillies sur le terrain

Population	environ 14 millions
Population	Taux de croissance de 3 % par an
Croissance du PIB	11,7 % (2004)
PIB/habitant	1 305 USD (estimation de 2004)
Inflation	36 % (2004)
Dette extérieure	9,1 milliards d'USD (estimation de 2004)
Déficit budgétaire	5,3 % du PIB (estimation de 2004)
Solde du compte courant	84 millions d'USD (estimation de 2004)
Exportations	9,6 milliards d'USD (estimation de 2003)
Importations	4,1 milliards d'USD (estimation de 2003)
Indice de perception de la corruption	133 ^e rang sur 146 pays (2004)
Classement selon l'IDH	164 sur 175 pays (2003)
Taux de pauvreté	environ 63 % de personnes en dessous du seuil de pauvreté (2000)
Mortalité des moins de 5 ans	260 pour 1 000 (2001)
Mortalité maternelle	1 700 pour 100 000 naissances vivantes (estimations de 2004)
Alphabétisation adulte	42 %
Prévalence du VIH/sida	5,5 % (moyenne nationale estimative pour 2003)
Accès à l'eau potable salubre	38 % (2003)
Enregistrement des naissances	29 % (enfants enregistrés de moins de 5 ans)

Source : Rapport par pays sur le SIDA pour 2004

2.3.3 Les principaux indicateurs de la pauvreté sont caractérisés par : i) une faible espérance de vie à la naissance (45,8 ans en 2004) ; ii) l'immense majorité de la population angolaise, 68 % en 2001, vit en dessous du seuil de pauvreté ; iii) un très faible accès à l'eau potable (38 % de la population en 2003) ; iv) un faible accès aux services de soins médicaux, qui sont très

insuffisants dans les zones rurales (30 %) ; v) un taux de mortalité infantile très élevé (123 pour 1 000 en 2004) ; et enfin vi) un taux élevé de malnutrition chronique (45 %). Pendant ce temps, le manque d'accès aux zones de production dû à la destruction des infrastructures dans les zones rurales, à l'entretien insuffisant des voies rurales et à l'existence de mines terrestres (environ 13 millions, soit une mine par habitant) entrave considérablement le développement agricole du pays et constitue une grave menace pour la vie humaine.

2.3.4 Aucune évaluation participative fiable de la pauvreté n'a été effectuée. Ainsi, il est impossible de rendre compte des récits et avis exprimés par les populations elles-mêmes sur la situation. De même, des évaluations sexospécifiques de la pauvreté ne sont disponibles qu'à une échelle très limitée. Compte tenu de la situation sociale, culturelle, économique et politique en Angola, les femmes et les enfants sont particulièrement victimes de la pauvreté. Celle-ci frappe plus durement les ménages dirigés par les femmes, situation singulièrement évidente dans les zones rurales. Nombre de femmes sont aussi *de facto* des chefs de ménages parce qu'appartenant à des foyers polygames, ou en raison de la migration ou de la conscription de la main-d'oeuvre masculine. Le nombre de ménages dirigés par des femmes est évalué, d'après les rapports, à 31 % de l'ensemble des ménages et, selon une enquête effectuée par le MINADER/FAO (2004), ils constituent la majorité de la catégorie des *ménages vivant dans une situation d'extrême pauvreté*.

2.3.5 La participation croissante des femmes à l'activité économique hors du ménage n'a pas réduit le niveau de travail non rémunéré qu'elles sont tenues d'accomplir dans le ménage, ce qui a entraîné une augmentation de leur charge de travail totale. Ceci suppose aussi que les enfants doivent être laissés sans surveillance dès leur plus jeune âge. Par ailleurs, de nombreuses attitudes culturelles contribuent à maintenir les femmes dans une position subalterne tant au sein de la famille que dans la communauté de manière générale. Dans la pratique, il n'existe pas d'égalité entre hommes et femmes en Angola, malgré quelques progrès accomplis dans le domaine des droits légaux de la femme. Pour assurer la survie de la famille, de nombreux enfants sont contraints d'assurer un travail rémunéré, souvent pendant de longues heures. On constate avec effroi qu'un grand nombre d'enfants ne suivent aucune scolarité et que ceux qui ne sont pas munis de documents d'identité n'ont aucun accès à l'éducation. Les enfants du pays sont menacés à tous points de vue. Parallèlement à de nombreux autres facteurs de transformation, ces tendances provoquent des changements importants dans les relations familiales. Le rôle des femmes est en train de changer, ce qui influe sur le bien-être des enfants et crée un déséquilibre dans les rôles assignés à chacun des sexes.

2.4 Aperçu macroéconomique

2.4.1 L'Assemblée nationale angolaise a adopté le budget pour 2005 à la mi-décembre 2004. Il est prévu de consacrer 23 % du budget aux secteurs sociaux, y compris la santé, l'éducation, la sécurité sociale et le logement, mais cette part s'inscrit en baisse par rapport à 2004. Les secteurs sociaux pâtissent souvent au niveau de l'exécution effective du budget, où ils ne reçoivent parfois que 60 % environ des dotations prévues. Une autre contrainte soulignée par les parties prenantes en matière de financement du développement est le problème de la hiérarchisation des activités qui entraîne une prestation des services lente et mal ciblée, qui ne tient souvent pas compte des besoins des populations.

2.4.2 Pendant la guerre, on estime à près de 50 % la contribution du secteur agricole au PIB qui a été perdue. Toutefois, le PIB a continué de croître pendant toute la période, surtout à cause de la croissance constante du secteur minier (pétrole et diamants), tandis que la croissance de l'économie nationale était plus lente. Le PIB a progressé au cours de la décennie en cours à un

taux moyen annuel de 3,4 %, à comparer à la population qui a enregistré une croissance de 3,1 %, rendant beaucoup plus difficile pour l'économie nationale de générer des niveaux satisfaisants d'emploi pour la réduction de la pauvreté. En revanche, le secteur minier, qui a un lien en amont et en aval très faible avec l'entrepreneuriat, a enregistré une bonne moyenne annuelle de 6,2 %. Par conséquent, si le PIB global a enregistré une croissance économique, les retombées ne sont pas effectivement parvenues jusqu'aux populations pauvres des zones rurales.

2.4.3 L'absence de données statistiques constitue un sérieux obstacle à toute analyse valable des disparités macroéconomiques fondamentales dans l'économie angolaise. La plupart des emplois qui pourraient être déterminants dans la résolution du problème de la pauvreté en Angola doivent être créés dans l'économie non pétrolière et, plus particulièrement dans le secteur agricole, où vivent et travaillent les personnes les plus démunies. Malheureusement, il n'existe pas de statistiques fiables pour démontrer comment la pauvreté a évolué au cours des quelques années de paix.

2.4.4 Récemment, une initiative sur la budgétisation tenant compte du genre a été lancée en Angola. L'objectif global de cette initiative est de « plaider et soutenir la prise en compte du genre dans la gouvernance et le leadership économiques afin d'accroître la participation des femmes aux processus de prise de décisions qui structurent la vie des femmes et répondre aux défis découlant du processus de mondialisation » (UNIFEM, 2000). La méthode implique une approche intégrant la dimension du genre dans le processus budgétaire et vise à contribuer à la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes et à identifier les besoins et les défaillances. La budgétisation tenant compte du genre impose également aux ministères de rassembler des données ventilées selon le sexe, qui pourraient aider l'Angola à atténuer la rareté des données.

2.5 Interventions des bailleurs de fonds et coopération

2.5.1 La communauté des bailleurs de fonds fournit un appui à la société civile et aux organisations féminines. Cependant, les plans élaborés pour intégrer ces efforts laissent généralement à désirer. Il serait utile pour l'exécution des plans de réduction de la pauvreté et de reconstruction de mettre au point une politique globale concernant l'approche participative, prenant en compte le secteur privé et le secteur public. Ceci nécessitera l'établissement d'alliances en vue d'améliorer le dispositif national sur le genre. La société civile est confrontée à des difficultés dans son dialogue avec le gouvernement angolais et a du mal à garantir la responsabilité en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations et l'amélioration d'un cadre favorable pour la mise en œuvre d'initiatives globales de ce type. À cette fin, il sera important de renforcer la coordination entre les bailleurs de fonds et de fournir un appui multi-donneurs dans différents domaines d'intervention en matière de genre. Les bailleurs de fonds apprécient la nouvelle orientation axée sur les questions liées au genre, ce qui est un indice de leur détermination à améliorer la part qui doit revenir aux femmes dans ce processus.

2.5.2 Le cadre de planification des Nations Unies a incorporé un système d'intégration du genre. La budgétisation basée sur le genre¹ bénéficie désormais du soutien de l'UNIFEM, qui

¹ La budgétisation basée sur le genre a été introduite dans certains pays développés ainsi que dans des pays en développement. Certains bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, dont l'UNIFEM interviennent dans les activités budgétisation basée sur le genre. L'objectif global de la budgétisation basée sur le genre est de « plaider et soutenir la prise en compte du genre dans la gouvernance et le leadership économiques afin d'accroître la participation des femmes aux processus de prise de décisions qui structurent la vie des femmes et répondre aux défis découlant du processus de mondialisation » (UNIFEM, 2000). La méthode implique une approche intégrant la

apporte son assistance au ministère des Finances. L'UNICEF, l'OHCHR et le PNUD fournissent une assistance sur les questions juridiques importantes pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Le VIH/sida constitue une priorité essentielle des Nations Unies dans sa coopération avec le gouvernement. Le PNUD est le bailleur de fonds le plus visible en matière de gouvernance et a des programmes en cours d'exécution en ce qui concerne les procédures électorales. Un nouveau programme a été initié récemment en coopération avec le FNUAP, l'UNIFEM et le PNUD, sous forme d'interventions et de mesures à prendre dans le processus de lutte contre les violences à l'encontre des femmes.

2.5.3 Une étroite collaboration avec le système des Nations Unies s'est maintenue au fil des années. Tous les principaux bailleurs de fonds ont pris une part active à la préparation du désengagement progressif de l'OCHA d'Angola en 2004 et à l'élaboration de plans pour la mise en place d'un UNDAF en Angola pour la période de 2005 à 2008. Dans la transition vers une phase de développement, il est prévu que le gouvernement assume la responsabilité générale de la reconstruction et du développement à long terme du pays. Ceci se reflète dans la Stratégie de réduction de la pauvreté 2004–2008 qui se penche sur les besoins de reconstruction et de développement dans le cadre des Objectifs du Millénaire.

2.5.4 En outre, un grand nombre d'ONG internationales interviennent en Angola dans un large éventail d'activités, notamment le soutien aux personnes déplacées de retour et les activités axées sur la réinstallation ainsi que les programmes de déminage, de santé et d'éducation, les projets d'eau et d'assainissement en milieu urbain, les campagnes d'information sur le VIH/SIDA, le plaidoyer sur les droits humains, l'appui aux groupements féminins et à d'autres organisations intervenant dans le domaine social, les projets visant la réduction de la violence domestique et la formation et le renforcement des capacités dans un large éventail de secteurs. Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux coopèrent avec les ONG pour l'exécution de programmes dans les secteurs sociaux. D'importantes initiatives sont en cours pour renforcer l'Institut national de la statistique (INE) tant en termes de capacités qu'en matière de consolidation de l'institution. L'INE, placé sous la tutelle du ministère du Plan, est l'organe clé pour fournir au pays des statistiques nationales en données démographiques, mais aussi sur les secteurs sociaux et économiques. L'Angola dispose d'un plan national pour la statistique qui a été présenté en 2002², qui souligne les objectifs à atteindre. Quelques retards ont été constatés dans l'exécution, mais des activités ont également cours dans les secteurs économiques, démographiques et sociaux ainsi que dans la réalisation d'une enquête auprès des ménages à l'échelle nationale à partir de janvier 2006, avec le concours de fonds et d'experts détachés par le gouvernement norvégien. Une autre initiative concerne une enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS) – effectuée grâce à l'assistance et au financement de la Banque mondiale. La Banque mondiale, l'Union européenne et quelques organismes d'aide bilatérale apportent une grande contribution au secteur de l'éducation. Selon les représentants des organisations féminines consultées, le problème le plus crucial pour le développement de l'Angola a trait au perfectionnement des compétences de gestion plutôt qu'aux subventions.

2.5.5 La stratégie d'intervention de la BAD dans le cadre de la RBCSP 2005-2007 vise à aider le gouvernement à exécuter le Programme de réhabilitation post-conflit et de reconstruction nationale (PRRP) 2003-2010 de manière à répondre aux défis de la phase d'après-conflit. La Stratégie de la BAD pour l'Angola donne la priorité à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales et au développement du secteur privé, domaines qui correspondent aux priorités

dimension du genre dans le processus budgétaire et vise à contribuer à la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes et à identifier les besoins et les défaillances.

² Plano Estatístico Nacional de Médio Prazo 2002-2004, Instituto Nacional de Estatística, Luanda, 2002.

énoncées dans les plans de développement de l'Angola ainsi qu'aux objectifs contenus dans le cadre des ODM.

Tableau 2.2 : Cadre de partenariat : Interventions des bailleurs de fonds par secteur

Domaines d'intervention	Bailleurs de fonds
Secteur social - Santé - Éducation et formation professionnelle - Réinsertion des groupes vulnérables	France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, BAD, Banque mondiale, UE, PNUD, FNUAP, OMS, UNESCO, UNICEF, HCR, UNIFEM, BAD
Secteur productif - Agriculture et pêche - Sécurité alimentaire - Développement du secteur privé - Environnement	France, États-Unis, FAO, IFAD, Banque mondiale, BAD,
Infrastructures et services publics - Assainissement et eau - PIP	Italie, Espagne, Royaume-Uni, DFID, Suède, UE, OMS, Banque mondiale, BAD, Eximbank de Chine, Eximbank d'Inde, Banque d'exportation portugaise et Brésil
Gouvernance : - Démocratie et droits humains - Renforcement de la société civile -Transparence - Renforcement des autorités locales	Italie, Norvège, États-Unis et USAID, DFID, Suisse, Suède, PNUD, FAO, UN-Habitat, OHCHR
Gestion macroéconomique - Renforcement des capacités institutionnelles - Amélioration de l'efficacité dans le secteur public	Banque mondiale, FNUAP, UNDESA, BAD

Source : BAD : Angola – Document de stratégie -pays axée sur les résultats 2005-2008, BAD, 2005.

3. CADRE DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET JURIDIQUE

3.1 Le DSRP national

3.1.1 **Projets en matière de réduction de la pauvreté : Estratègia de Combate à Probeza (ECP) :** Le gouvernement angolais a élaboré un plan intérimaire de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour la période de 2003 à 2005, comprenant les priorités identifiées par les différents ministères sectoriels. Les autorités angolaises ont identifié dix principaux domaines d'intervention prioritaires comme étant stratégiques pour lutter contre la pauvreté : i) la réinsertion sociale ; ii) la sécurité et la protection civile ; iii) la sécurité alimentaire et le développement rural ; iv) le VIH/sida ; v) l'éducation ; vi) la santé ; vii) les infrastructures de base ; viii) l'emploi et la formation professionnelle ; ix) la gouvernance ; et x) la gestion macroéconomique.

3.1.2 Une des tâches essentielles du programme de travail sur l'ECP sera de renforcer la disponibilité et la fiabilité des données ventilées selon le sexe et relatives au genre afin de fournir une base plus solide permettant de comprendre et d'agir sur les aspects de la croissance et de la réduction de la pauvreté liés au genre en Angola. En l'absence d'un examen détaillé du portefeuille, l'ECP/PRSP pour le pays a été brièvement examiné afin d'apprécier dans quelle mesure les questions liées au genre y sont traitées de manière adéquate.

3.1.3 L'examen a abouti à la conclusion que même si les questions liées au genre sont abordées dans certains domaines clés (éducation/alphabétisation, malnutrition) et que de brèves références y sont faites dans l'analyse de l'agriculture et du VIH/sida, un certain nombre de possibilités de traiter les préoccupations liées au genre qui ressortent des questions soulevées

dans cet examen n'ont pas été exploitées. Ceci laisse penser que des études plus explicitement axées sur le genre sont nécessaires pour traiter d'aspects tels que : les droits fonciers, le transport, l'agriculture, l'eau et l'assainissement ainsi que les efforts de modernisation du secteur agricole en Angola et d'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre. Ceci pour une raison fondamentale : il a été démontré que les disparités basées sur le sexe entravent la croissance économique et réduisent l'efficacité des actions de lutte contre la pauvreté.

3.1.4 Conformément à l'ECP, tous les ministères de l'administration centrale ont défini des plans et des objectifs. Le Programme de réhabilitation post-conflit et de reconstruction (PRRP) pour la période 2003-2005 est en cours d'exécution et constitue le document-cadre auquel la BAD fait référence dans sa coopération avec les autorités angolaises. Ce plan à moyen terme définit des objectifs de développement à court et moyen termes, prenant en compte des secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et les infrastructures publiques. Les priorités de l'ECP comprennent :

- a) l'amélioration du cadre macroéconomique, notamment par la création de conditions favorables à l'investissement privé, susceptibles de fournir les incitations nécessaires pour le développement d'un tissu industriel solide ayant des liens avec les secteurs agricoles et non agricoles et qui ouvrira des perspectives pour la création d'emplois générateurs de revenus ;
- b) le développement des secteurs sociaux par la démobilisation de soldats et la réintégration des personnes déplacées à travers des programmes de perfectionnement et de renforcement des capacités, l'amélioration des infrastructures éducatives, le renforcement de l'alphabétisation, en particulier celle des femmes (dans le cadre du programme Éducation pour tous), l'accès accru aux services de santé grâce notamment à l'amélioration des soins de santé maternelle et infantile et une intensification de la lutte contre le VIH/sida par l'amélioration des capacités institutionnelles dans le secteur de la santé, l'organisation de stages de formation professionnelle en vue de développer les ressources humaines et le renforcement des capacités de la jeunesse sur le marché du travail en milieu rural et urbain ;
- c) le développement rural et la protection de l'environnement par l'amélioration des conditions de réhabilitation des zones rurales dans le but d'accroître la production agricole, le renforcement de la sécurité alimentaire, le retour des agriculteurs, l'arrêt de l'exode rural et la réduction de la pression sur les zones urbaines grâce à la mise en place de différents mécanismes institutionnels facilitant la mise en œuvre et le suivi du processus, la réhabilitation des petits réseaux routiers locaux, la formation des agriculteurs, la redynamisation du commerce en milieu rural et la création d'un environnement durable. Les plans comprennent également des projets de création de cellules de promotion de la femme en milieu rural ;
- d) la réhabilitation des infrastructures de base à travers un programme de reconstruction des routes et des voies ferrées, des ports et des aéroports, la réparation des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement et d'évacuation des eaux usées, des centrales électriques, des réseaux électriques et téléphoniques et la construction de nouveaux points d'eau de même que l'élaboration de règlements relatifs à l'eau salubre ;

- e) l'amélioration de la gouvernance par la consolidation du système judiciaire, une meilleure connaissance des droits et libertés, des lois, des règlements, la réforme de l'administration publique en vue d'améliorer la qualité des services, la déconcentration et la décentralisation territoriales, la modernisation des finances publiques, la restructuration du système de planification et la restructuration du système de gestion des ressources humaines.

3.1.5 Instruments juridiques internationaux et conventions : L'Angola a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW) en 1984. Les autres instruments internationaux ratifiés sont la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) en 1989, la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) et la Convention internationale sur les droits civils et politiques (CCPR). Un autre instrument international ratifié par le gouvernement angolais est la Déclaration de la SADC sur le genre et le développement et son protocole additionnel relatif à la prévention des violences à l'encontre des femmes et des enfants. Cet instrument engage les Chefs d'État et de gouvernement de la SADC à : i) réaliser au moins l'objectif de participation de 30 % des femmes au parlement à l'horizon 2005 ; ii) promouvoir le plein accès et le contrôle total des femmes sur les ressources productives afin de réduire le niveau de pauvreté chez les femmes ; iii) abroger et réformer toutes les lois, constitutions et pratiques sociales qui soumettent encore les femmes à la discrimination ; iv) prendre des mesures urgentes en vue de prévenir et de combattre le niveau croissant de violence contre les femmes et les enfants.

3.2 Cadre juridique et statut légal de la femme

3.2.1 L'article 18 de la Constitution angolaise de 1992 a consacré le principe de l'égalité et de la non-discrimination entre les citoyens selon la race, le sexe, l'appartenance politique ou la religion. La révision en cours de la Constitution verra une modification de certains aspects liés au genre et à la condition féminine.

3.2.2 Droit civil contre droit coutumier. Des franges importantes de la population angolaise vivent dans des communautés organisées sur le mode traditionnel et régies par le droit coutumier. Le mariage, le droit foncier, la garde des enfants, l'adultère et l'établissement de la paternité sont autant de questions importantes qui sont habituellement traitées selon le droit coutumier. La Constitution et, plus précisément le droit de la famille, sont détachés des règles et mesures traditionnellement acceptées pour régler les problèmes familiaux, ce qui suppose que l'analyse du statut de la femme dans la société et la famille ne peut se borner à la seule révision de la Constitution ou du droit de la famille. La dichotomie entre le droit civil et le droit coutumier, qui bénéficie de peu d'attention, s'explique généralement par la nécessité de créer un système juridique unifié, une des composantes de l'édification de la nation après l'indépendance, évitant ainsi les clivages ethno-religieux dans le pays.

3.2.3 Propriété, régime foncier et héritage : Selon la Constitution, la terre est propriété de l'État, qui peut la transférer à des individus et à des sociétés. Les petites communautés agricoles sont surtout affectées par les conflits entre les sexes au sujet du contrôle de la terre. En général, les femmes ont un accès et un contrôle limités sur la terre dans la plupart des régions du pays. Cependant, la situation diffère d'une région à une autre et d'un groupe ethnique à l'autre en fonction de leurs organisations sociales (patrilinéaire ou matrilinéaire) et des systèmes agricoles introduits pendant l'ère coloniale. Aujourd'hui, les types de régimes fonciers pourraient être totalement transformés, étant donné que les relations sociales et économiques ont subi de profonds changements du fait de la guerre et du déplacement de millions de personnes au cours de la décennie écoulée. Très peu d'informations sont disponibles concernant les modifications

du régime foncier, en dehors de ce que l'on peut apprendre dans les zones périurbaines surpeuplées où se déroule une lutte ouverte pour la terre dans le combat pour la survie. Aujourd'hui, de vastes zones rurales ont été abandonnées, les populations ayant cherché refuge dans les capitales provinciales et leurs environs. *La propriété foncière deviendra probablement l'un des sujets brûlants dans la situation d'après-guerre et de réinstallation en Angola.* De nouveaux textes de loi sur le droit foncier ont été approuvés récemment par le Parlement après de longs débats publics et politiques.

3.2.4 Le droit de la famille a établi l'égalité de droits et de responsabilités du mari et de la femme dans la gestion des biens du ménage. Une question cruciale qui n'est pas examinée dans la loi a trait à la possession du logement en cas de séparation ou de divorce. De nombreuses familles dans les villes vivent dans des maisons ou des chambres, sans déclaration officielle ou sans contrat de location. En particulier, les femmes démunies sont totalement dépourvues de protection après la séparation du couple et elles sont souvent expulsées avec leurs enfants. Concernant l'héritage et la propriété des biens communs, les femmes sont souvent l'objet d'un traitement défavorable de la part des maris, malgré les droits prescrits par les dispositions du droit de la famille. Dans les commentaires de la CEDAW des Nations Unies concernant le dernier rapport périodique présenté par le gouvernement angolais (CEDAW, 2004), de sérieuses préoccupations ont été soulevées notamment en rapport avec la faible participation des femmes rurales à la vie politique, le non-respect de leurs droits humains et leur manque d'accès aux ressources et à des services comme les soins de santé, l'éducation et la création de revenus. Si ces commentaires ne faisaient pas ressortir explicitement les droits fonciers, ils réitéraient la nécessité d'un réexamen de la Constitution afin d'instaurer une législation conforme à l'adhésion de l'Angola aux conventions internationales ratifiées.

3.2.5 L'on ne dispose pas de statistiques portant sur la prévalence des familles polygames. Toutefois, il est possible que le nombre de mariages polygames ait augmenté pendant la guerre en raison du décès et/ou de la migration des hommes. Les problèmes liés à la polygamie se posent au point de vue de la responsabilité vis-à-vis des enfants, la responsabilité paternelle et l'héritage. Les hommes sont enclins à avoir des enfants avec plusieurs femmes, mais la responsabilité économique en est souvent laissée à la mère. Après le divorce, les femmes n'ont aucun droit sur les biens du couple, mais se retrouvent seules à assumer la responsabilité de leurs enfants. Du fait de la prévalence de pratiques traditionnelles, l'institution familiale posera des difficultés pour la mise en œuvre du code civil relatif au droit de la famille aux niveaux national et local.

3.2.6 Droit du travail et sécurité sociale : Le Code national du travail a consacré le traitement égal des hommes et des femmes sans discrimination. En 1997, le pays a ratifié la Déclaration de la SADC sur le genre et le développement. La discrimination basée sur le sexe en milieu de travail et dans toute autre activité liée au travail est interprétée comme une infraction à la loi, le but étant d'instaurer un salaire égal pour les hommes et pour les femmes, l'accès aux mêmes types de formation professionnelle et de possibilités de carrière. Les femmes ont droit à un congé de maternité de trois mois et à des périodes d'allaitement, et les employeurs n'ont pas le droit de licencier une femme dans un délai d'un an après son accouchement. Les lois de la sécurité sociale concernant les indemnités et les pensions de retraite sont également non discriminatoires. Néanmoins, le principal problème a trait aux capacités d'exécution et de mise en application effective des lois sur le travail et la sécurité sociale, qui laissent beaucoup à désirer ; cette situation, conjuguée à la fragilité du système administratif, réduit considérablement l'impact des lois positives qui ont été instaurées. L'autre limite tient au fait que seul un faible pourcentage de la population angolaise exerce un emploi salarié et est couvert par des prestations sociales légalement établies.

3.2.7 Genre et violence : L'une des préoccupations les plus graves concernant les femmes et leurs relations avec les hommes est la forte prévalence de la violence familiale. L'Angola n'est pas doté de lois spécifiques concernant la violence familiale et le viol conjugal. Le Code pénal n'impose que des sanctions légères pour les crimes à caractère sexuel. Les violences sexuelles et familiales à l'encontre des femmes et des filles sont très répandues mais peu de cas sont dénoncés à la police et/ou font l'objet de poursuites. Les femmes sont réticentes à dénoncer les cas à la police en raison de l'attitude de cette dernière vis-à-vis des violences familiales et sexuelles, tandis que l'institution judiciaire est distante et pratiquement inexistante dans les provinces. Quant aux victimes de viols non mariées dans les zones rurales, elles sont souvent censées épouser l'auteur du viol de peur de ne pouvoir trouver de mari autrement. Le niveau élevé de violence s'explique par le taux élevé de pauvreté, de frustration et de désespoir causés par une guerre de longue durée. En outre, les jeunes filles à qui il revient de s'occuper des enfants dans le ménage ne sont pas protégées et courent le risque d'être victimes de violences sexuelles et d'autres formes d'abus.

3.2.8 Afin d'atténuer le problème, le MINFAMU gère des centres pour les victimes de violences familiales. Ses activités visent également les hommes dans l'effort de modifier les attitudes vis-à-vis des violences familiales. De nombreuses femmes emmènent leurs nourrissons sur leur lieu de travail et laissent leurs enfants de deux à trois ans à la maison. Les petits enfants courent le risque d'être malnutris, tandis que les jeunes filles sont privées de scolarisation car elles sont retenues à la maison par les obligations de garde d'enfant et de tâches ménagères.

3.2.9 Genre et prise de décisions : le modèle des relations homme-femme dans la participation à la vie politique en Angola montre une très faible représentation des femmes dans les institutions politiques établies, telles que le Parlement, le gouvernement, la direction des partis politiques et des organismes gouvernementaux locaux.

Tableau 3.1 : Indicateurs du genre, de la participation à la vie politique et de la prise de décision

	M	F	Total	% F
Députés	193	27	220	12
Ministres	27	2	29	6,8
Vice-ministres	40	9	49	18
Gouverneurs	18	0	18	0
Vice-gouverneurs	39	2	41	4,8
Administrateur municipal	126	4	130	3
Administrateur municipal adjoint	122	5	127	3,9
Administrateur communal	307	9	316	2,8
Administrateur communal adjoint	206	9	215	4,1
Soba	7	0	7	0
Avocats	289	113*	402	28
Magistrats (tous échelons)	286	58	344	17
Ambassadeurs	70	6	76	7,8
Diplomates	306	86	392	21,9

* Toutes les femmes avocates se situent dans la Province de Luanda, sauf une qui est établie à Huíla.

Source : MINFAMU, 2005.

3.2.10 À l'Assemblée nationale, 27 (12 %) des 220 membres sont des femmes³. Dans les organes de l'administration centrale et les ministères, 15 % des postes sont occupés par des femmes (12 femmes pour 68 hommes)⁴. Si ce pourcentage est bien en dessous de l'engagement de la SADC, dans d'autres domaines, les femmes ont pu trouver leurs voies dans des domaines réservés aux hommes dans d'autres pays. Par exemple, parmi les partis politiques représentés au Parlement, 1 leader de parti sur 12 est une femme. Parmi les vice-présidents de partis politiques, 1 sur 3 est une femme. Les 9 commissions du Parlement comptent trois femmes leaders/commissaires. Toutefois, parmi les 205 membres de ces commissions, seuls 29 sont des femmes⁵.

3.2.11 Les chiffres au niveau de l'administration locale sont bien plus désastreux encore. Plus la distance par rapport aux centres est grande, moins la participation des femmes aux services gouvernementaux semble être la règle. Parmi les 18 gouverneurs de provinces, on ne compte qu'une seule femme. Au niveau provincial, la représentation des femmes dans la vie politique est de l'ordre de 3 %⁶. Aucune statistique n'est disponible concernant l'échelon municipal. Parmi les 7 *sobas* chargés de la distribution des terres, tous les membres sont des hommes, ce qui indique que les structures de pouvoir traditionnel au niveau local sont dominées par les hommes. Même si la tendance à la faible participation des femmes aux postes de décision est courante dans la région, il est surprenant de constater que les femmes angolaises ne sont pas parvenues à accroître leur participation au Parlement et dans les structures des administrations locales. C'est un fait surprenant compte tenu de leur rôle de premier plan en tant que combattantes ou sympathisantes pendant la longue guerre.

3.2.12 La réconciliation nationale est encore nécessaire et les électeurs de sexe féminin et les femmes politiques représentent une ressource importante pour la consolidation de la démocratie en Angola. Si les femmes électrices ont craint de participer aux dernières élections en raison du climat de violence qui prévalait, la préparation de la prochaine élection doit prendre des mesures particulières pour éviter qu'une situation similaire ne se reproduise. Les femmes angolaises doivent se mobiliser, constituer un mouvement transcendant les différents clivages politiques et offrir une base solide pour leur mobilisation politique.

3.3 Cadre institutionnel

Le dispositif national en matière de genre

3.3.1 Créé en 1997, le **ministère de la Famille et de la Promotion de la femme** (MINFAMU), est l'organe d'exécution du gouvernement angolais pour la promotion des droits et des besoins de la femme au sein de l'administration, de la société civile et du secteur privé. Il vise à sensibiliser à la question du genre et à soutenir les mécanismes de coordination en matière de genre au sein des ministères. Cependant, ce sont les différents ministères sectoriels qui sont chargés de l'intégration des objectifs d'égalité entre les sexes et d'habilitation des femmes dans les plans et les programmes sectoriels, tels qu'identifiés dans « la Stratégie et le Plan national pour l'égalité entre les sexes ». Suite aux recommandations de la Plateforme d'action de la Quatrième conférence internationale de la femme (PFA), le gouvernement a élaboré « la Stratégie et le Plan national pour la promotion de l'égalité entre les sexes » à l'horizon 2005 (2002). Le Plan a été conçu après la Conférence dénommée Beijing+5 : « Femme 2000 : égalité

³ Assembleia Nacional, 2005.

⁴ Diário da República, 2005.

⁵ Assembleia Nacional, 2005.

⁶ Ministério da Administração do Território, 2005.

entre les sexes, développement et paix pour le vingt-et-unième siècle». Le Plan recoupe différents secteurs et aspects de la promotion de la femme et a été élaboré à la suite de consultations et de discussions avec différentes parties prenantes dont le gouvernement, les ONG aussi bien locales que nationales, les organisations féminines, les représentants de la société civile et les partenaires au développement. Plusieurs ministères ont été identifiés comme ministères opérationnels ou sectoriels pour l'exécution du plan. Le MINFAMU est chargé de rendre compte régulièrement à la CEDAW. Le tout dernier rapport disponible (2004)⁷ et le débat au sein de l'UN CEDAW, en juillet 2004, a révélé que les Nations Unies étaient extrêmement préoccupées par la situation des femmes en Angola et par la manière dont le gouvernement angolais s'acquittait de ses obligations quant à la ratification de la Convention. La Commission sur le statut de la femme (CSW) n'était nullement satisfaite des efforts consentis pour lutter contre la pauvreté, étant donné que les femmes représentent la couche la plus vulnérable de la population. Le MINFAMU a indiqué que des changements et des efforts visant à améliorer la situation des femmes étaient en cours, et il a fait mention de programmes en cours d'exécution dans ce sens.

3.3.2 Le gouvernement angolais a défini sa politique sur l'égalité entre les sexes dans sa *Stratégie nationale pour la promotion de l'égalité entre les sexes à l'horizon 2005*. Cette stratégie visait à accélérer « la représentation des femmes aux postes de responsabilité dans les sphères sociales, économiques, politiques et familiales, à tous les niveaux et stades de leur vie, en observant les principes d'égalité, de développement et de paix ». Cette stratégie est basée sur les déclarations des droits de l'homme (1948), la CEDAW, la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, sur les plateformes d'action de Dakar, du Caire et de Beijing, et sur la Déclaration du CPLP (communiqué des pays lusophones, Maputo, juin 2000). La Stratégie nationale a été adoptée en 2001 par le gouvernement angolais et sera mise en œuvre sous la coordination du ministère de la Famille et de la Femme, en partenariat avec tous les ministères d'exécution. Le MINFAMU entend également accroître ses propres capacités pour l'élaboration de politiques sur le genre et le développement et pour la coordination des activités liées au genre dans le pays.

3.3.3 Le **PRRP/ECP** a défini des objectifs en direction des femmes et de l'égalité entre les sexes. Ces objectifs sont mieux explicités par le MINFAMU dans la Stratégie et le Plan national pour la promotion de l'égalité entre les sexes à l'horizon 2006. Les priorités et les objectifs identifiés sont : la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, une participation accrue des femmes à la vie économique et politique ainsi qu'aux processus de décision, l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services sanitaires de base, notamment les services de santé maternelle et de la reproduction, la prévention du VIH/sida, l'amélioration des conditions juridiques ainsi que la promotion des droits humains des femmes et des enfants et la prévention et la lutte contre les violences domestiques.

3.3.4 La structure du ministère est décentralisée au niveau provincial. Des interfaces en matière de genre ont été nommées pour coordonner les aspects liés au genre et à la condition de la femme dans tous les ministères. Le système d'interface en matière de genre a été instauré en 1997. L'unité chargée de superviser la mise en œuvre de la Stratégie nationale est le Conseil pour la coordination multisectorielle des activités liées au genre qui est supervisé par le MINFAMU, avec la participation d'autres interface en matière de genre au sein d'institutions gouvernementales, la participation d'ONG et d'organisations de la société civile. D'après les

⁷ En 2004, le gouvernement angolais a présenté pour la première fois des rapports réguliers à la CEDAW. 4 rapports ont été présentés, dont le 1er puis le 2ème ; le 3ème et le 4ème ont été présentés ensemble dans un document unique. Les rapports ont été présentés et discutés dans le cadre de deux réunions différentes. (CSW, 2004).

conclusions de la réunion des représentants des interfaces en matière de genre, le système d'interfaces en matière de ne fonctionne pas comme souhaité pour le suivi et la mise en œuvre de la politique du genre en raison de l'insuffisance de capacités, du manque d'informations techniques et de formation et aussi faute de disposer des outils et directives nécessaires pour intégrer le genre. Certains considèrent même la création du MINFAMU comme une marginalisation des questions liées à la condition de la femme et à l'égalité entre les sexes, citant le budget insuffisant et le personnel limité accordés à ce ministère.

3.3.5 Étant donné que l'égalité entre les sexes figure depuis plus de deux décennies parmi les priorités des initiatives de coopération en matière d'aide au développement international, on observe aujourd'hui une tendance à *l'évaporation des politiques sur le genre*⁸. Ceci a abouti à la marginalisation de certaines priorités et questions liées à l'intégration du genre. La Stratégie nationale en matière de genre reconnaît que la plupart des difficultés et insuffisances aux plans juridique, social et économique qui empêchent les femmes et beaucoup d'hommes de surmonter la pauvreté et assurer un meilleur avenir pour leurs enfants, sont la conséquence des faibles dépenses de l'État et du peu d'attention accordé à des domaines aussi importants que l'éducation et la santé.

3.3.6 Établissement de plans nationaux sur le genre et instruments : La constitution de bases de données ventilées selon le sexe au sein de tous les secteurs pertinents représente un objectif important dans la Stratégie en matière de genre. On observe actuellement la mise sur pied de bases de données statistiques comme instruments essentiels dans la planification pour le développement et la réduction de la pauvreté, ce qui permettra d'offrir de meilleures possibilités d'amélioration de la mise en pratique des plans nationaux. D'importantes initiatives sont en cours pour renforcer l'Institut national de la statistique (INE) tant en termes de capacités qu'en matière de consolidation de l'institution. L'INE, placé sous la tutelle du ministère du Plan, est l'organe clé pour fournir au pays des statistiques nationales en données démographiques, mais aussi sur les secteurs sociaux et économiques. L'Angola dispose d'un plan national pour la statistique qui a été présenté en 2002⁹. Le plan présente les objectifs pour la constitution de bases de données statistiques dans ces domaines. L'état d'exécution du plan révèle que quelques retards ont été enregistrés dans la constitution des bases de données dans les différents domaines prioritaires, mais que des activités sont également en cours dans les secteurs économiques, démographiques et sociaux. Des plans sont conçus pour la réalisation d'une enquête auprès des ménages à l'échelle nationale à partir de janvier 2006. En 2006, après cette enquête, davantage de données statistiques nationales fiables au niveau des ménages et pour toutes les provinces seront disponibles.

3.3.7 Société civile et dispositif national en matière de genre : le pays compte un grand nombre d'ONG et d'organisations de la société civile. Les ONG à rayonnement national telles que l'Organisation des femmes angolaises, la branche féminine du MPLA (OMA), Rede Mulher (organisation faîtière coordonnant les ONG féminines), et Femme, Paix et Développement sont les plus grandes et les plus influentes et coordonnent étroitement leurs interventions avec le MINFAMU sur certaines activités. Bien d'autres organisations et ONG féminines interviennent sur le terrain. Les activités des ONG nationales sont larges, allant des organisations religieuses, offrant des programmes sociaux, à des organisations à vocation plus politique. En outre, il existe des ONG gérant des centres de santé privés à moindre coût, souvent de façon bénévole et fournissant une assistance aux personnes démunies en milieu rural et urbain dans des endroits où les structures sanitaires publiques sont inadaptées ou font totalement défaut.

⁸ Gender Manual: A Practical Guide for Development Policy Makers and Practitioners. DFID, 2002.

⁹ Plano Estatístico Nacional de Médio Prazo 2002-2004, Instituto Nacional de Estatística, Luanda, 2002.

3.3.8 La représentation des femmes dans les **organisations syndicales** est très limitée en Angola. Toutefois, en 2005, le Comité national pour la femme a été admis comme membre par la Fédération des syndicats d'Angola. Selon les représentants, il existe d'énormes écarts concernant l'emploi des femmes. En outre, les femmes évoluant dans le secteur informel, comme les travailleuses domestiques, n'ont aucun droit légal en tant qu'employées. Le Comité national pour la femme intervient sur des questions relatives à l'accroissement du nombre de femmes organisées et à la mobilisation des femmes, et il participe au débat public sur les droits de la femme travailleuse. Plusieurs analyses du mouvement féminin le décrivent comme étant plutôt faible et manquant du pouvoir nécessaire pour avoir une influence politique réelle.

4. ANALYSE DU GENRE PAR SECTEUR

4.1 Genre et emploi

4.1.1 Seuls 45 % de la population angolaise sont économiquement actifs. Sur ce nombre, 54 % sont des femmes intervenant dans l'agriculture¹⁰ et parmi elles, seulement 3 % exercent des activités non agricoles dans le secteur informel. Le taux de chômage au niveau national se situe à 45 % et le taux de chômage en milieu urbain est estimé en moyenne à 46 %, et à 48 % à Luanda. Selon le PNUD, les femmes représentent 70 % des travailleurs dans le secteur informel, tandis que l'enquête de 2001 révèle que 85 % des femmes chefs de ménage et 75 % des hommes chefs de ménage travaillent pour leur propre compte ou dans des entreprises privées du secteur informel (UNICEF, 2003).

4.1.2 En Angola, le taux national d'alphabétisation est extrêmement faible aussi bien chez les hommes que chez les femmes, mais les femmes et les filles sont encore plus affectées. 43 % des femmes adultes n'ont jamais été à l'école (contre 40 % des hommes) et les femmes rurales adultes sont scolarisées pendant moins d'un an en moyenne. Les conséquences du niveau de scolarité moins élevé chez les femmes sont évidentes sur le marché formel du travail, où elles occupent les emplois les moins qualifiés, si tant est qu'elles soient employées.

4.1.3 La participation des femmes dans les autres secteurs de l'économie se répartit comme suit : industrie, 17 % ; construction, 11 % ; commerce formel, 25 % ; agriculture commerciale et pêche, 26 %. Dans les secteurs « autres que la production » : services communautaires, 28 % ; éducation et science, environ 36 % ; culture et art, 49 % ; administration publique, 29 % ; services de soins de santé, environ 42 %. Les femmes ont formé des associations sur la base des rôles professionnels et économiques, qui ont joué un rôle positif dans la projection et la défense de leurs intérêts économiques. Les femmes évoluant dans le secteur informel de l'économie qui, par définition, signifie qu'elles ne sont ni enregistrées ni protégées, n'ont aucun établissement commercial établi, ne paient pas d'impôts et sont victimes de persécutions par les autorités. Ces facteurs ont une incidence négative sur les possibilités qu'elles ont de s'organiser et d'accéder à des débouchés déjà rares au niveau de la formation et de l'accès aux moyens de production et aux marchés.

4.1.4 **Microfinance** : le problème d'accès au crédit, bien que répandu dans l'ensemble de la société angolaise, pèse plus lourdement sur les activités économique des femmes, qui font face à des difficultés particulières car elles n'ont pas souvent les garanties qu'exigent les prêteurs. Le gouvernement angolais renforce ses capacités pour la fourniture de microfinancements à la population démunie vivant dans les zones urbaines et périurbaines. Plusieurs programmes de microfinance sont actuellement en cours, dans le cadre de Banco Sul et Banco Nacional Popular

¹⁰ Angola, Women and Rural Development, MINADER/FAO, 2004.

entre autres. Pour renforcer le cadre institutionnel de ces programmes, Banco Nacional de Angola (BNA) a pris l'initiative d'examiner les textes réglementaires sur la microfinance qui laissent à désirer. En outre, BNA a entrepris une revue de tous les programmes de microfinance en cours afin d'élaborer une politique et une stratégie nationales de microfinance et de créer un environnement propice pour le développement des petites entreprises. Nombre de petits projets générateurs de revenus et permettant aux femmes d'économiser du temps ont été programmés pendant le court intervalle de paix relative et quelques programmes de microcrédit ont été lancés dans les zones périurbaines ou rurales excluant largement les zones rurales les plus isolées.

4.2 Le secteur agricole

4.2.1 L'agriculture et le secteur forestier représentent la seconde source de croissance de l'économie angolaise. Bien que ne constituant que 8,8 % du PIB, c'est le premier secteur qui fournit de l'emploi et des revenus à environ 60 % de la population, et plus particulièrement aux femmes qui représentent environ 70 % de la main-d'œuvre active agricole. Le secteur agricole, qui est le principal secteur pourvoyeur de revenus pour les ménages dans le pays, manquait de presque toutes les formes d'intrants et d'approvisionnement pendant la guerre et dans la période d'après-guerre. Le secteur agricole du pays est également caractérisé par l'utilisation de pratiques rudimentaires et de méthodes de préparation manuelle des sols, de semences à faible rendement à cause de l'usage limité d'intrants, et du manque de conseils techniques et de facilités de crédit. Toutefois, l'utilisation de bœufs est répandue dans les provinces centrale, australe et du sud-ouest.

4.2.2 L'ECP a identifié les domaines suivants pour le développement agricole : renforcer les capacités de production traditionnelles du secteur agricole ; redynamiser le système de marché domestique ; promouvoir la mise en valeur durable des ressources naturelles ; créer des conditions favorables pour le développement du secteur privé ; et promouvoir le renforcement des institutions en vue de faire de l'administration municipale l'interface pour le développement rural. Ces domaines focaux constituent aujourd'hui les principes directeurs du développement, suivis par le MINADER, et devraient être mieux affinés pour devenir des plans et des activités par lieu géographique et ou par sous-secteur. Le Gouvernement a formulé un Programme de développement à long terme (2025) et à moyen terme (2005-2009), qui fait actuellement l'objet de discussion avec les partenaires au développement.

4.2.3 La *Revue du secteur agricole 2004* (ASR) a identifié les domaines stratégiques clés suivants pour améliorer la productivité globale dans le secteur agricole : i) des ressources accrues pour l'exécution de la politique agricole ; ii) des investissements accrus pour améliorer la sécurité alimentaire ; iii) des incitations pour un investissement accru dans le secteur ; iv) le développement institutionnel, le renforcement des capacités et la modernisation ; v) la formation des ressources humaines ; et vi) la gestion durable des ressources naturelles et la modernisation du secteur. Si l'ASR décrit la situation des femmes dans des sections spécifiques du rapport final, c'est un domaine clé qui devrait être expliqué plus entièrement par les différentes parties prenantes

4.2.4 Dans le secteur agricole, l'on estime que les hommes adultes travaillent 5 heures par jour sur la ferme, tandis que les femmes travaillent 6 heures ; les hommes travaillent 3 heures par jour hors des plantations et les femmes 2,5 heures. En dehors de ces chiffres, le travail domestique, qui est la responsabilité des femmes dans les zones rurales, doit être pris en compte. Certaines estimations concluent que les femmes agricultrices travaillent 14 heures par jour sur les activités ménagères et économiques si elles sont mariées et 15 heures par jour si elles sont

célibataires¹¹. Ces chiffres et estimations indiquent que la contribution totale des femmes à la production agricole implique une énorme quantité d'heures de travail quotidiennes pour satisfaire les besoins du ménage. Pendant la guerre, les femmes ont maintenu l'expertise agricole traditionnelle, à des moments où les activités de vulgarisation ainsi que l'accès aux intrants agricoles avaient cessé d'exister. Aujourd'hui encore, elles sont responsables de la sécurité alimentaire du ménage et forment ainsi la majorité des personnes exerçant dans la production des cultures vivrières. À cause de l'impact de la guerre, la production des cultures vivrières a été affectée, ce qui a entraîné une grave insécurité alimentaire pour les ménages.

4.2.5 Le MINADER a récemment initié un **Programme de vulgarisation agricole**, qui couvre jusqu'ici 8 provinces. L'intention est d'étendre le programme à toutes les provinces d'ici 2006. Ceci étant, le programme n'a pas de stratégie spécifique sur l'égalité du genre. Un des principaux défis auxquels se trouve confronté le MINADER est la déperdition du personnel qualifié du secteur public en direction du secteur privé¹². De nombreux programmes touchent les femmes car elles constituent la majorité dans leurs zones de programme. Toutes les activités en cours ont un volet social et la majorité du personnel recruté pour pourvoir les postes dans les antennes de terrain sont des femmes, car les hommes sont partis à la guerre.

4.2.6 Les ménages ruraux dépendent énormément de la production alimentaire des femmes et, chaque fois que cela est possible, de la commercialisation de l'excédent de produits agricoles. Le commerce rural a pratiquement cessé, ainsi que la commercialisation de l'excédent agricole en raison de l'absence de sécurité et des coûts de transport élevés. L'agriculture se limite à quelques cultures résistantes et sûres, telles que le manioc, aggravant ainsi la situation nutritionnelle dans les familles rurales. Il existe peu d'alternatives économiques pour les femmes rurales en dehors de l'agriculture. La collecte de bois de chauffe est une tâche essentiellement dévolue aux femmes et aux enfants. La rareté de ce produit les amène à parcourir de longues distances ou à acheter du bois de chauffe ou du charbon de bois, ce qui accroît les dépenses des ménages et réduit davantage le revenu disponible.

4.2.7 L'essentiel de la production agricole dépend de petits exploitants qui produisent des cultures alimentaires pluviales sur des parcelles d'une superficie moyenne de 2 à 3 hectares. Par ailleurs, les **petites parcelles ménagères** ne dépassent pas 0,2 hectare dans les zones pratiquant l'agriculture irriguée. L'on estime que les agriculteurs traditionnels représentent 80 % de la production agricole, avec 18 % et 2 % représentant respectivement les exploitants de fermes commerciales de taille moyenne et de grande taille. Il existe cinq (5) systèmes agricoles répartis selon les zones agro-écologiques du pays : i) la culture du manioc associée aux petits ruminants ; ii) la culture du café dans les hautes terres ; iii) le maïs associé aux légumes dans les banlieues des grands centres urbains ; iv) le mil et le sorgho associés aux activités d'élevage ; et v) les systèmes de culture intensive de fruits et légumes basés sur l'irrigation et la conservation des eaux de surface.

4.2.8 **Les petits systèmes à gravité ou à pompe** sont essentiellement utilisés pour la culture commerciale à petite échelle de maïs et de fruits et légumes. La récupération des eaux dans les basses terres et les dépressions est réservée aux petites exploitations familiales. Le potentiel de ce système d'irrigation abonde dans la région centrale et orientale de l'Angola, qui bénéficie d'une pluviométrie suffisante mais inégalement répartie. Pour traiter les problèmes de

¹¹ MINADER/FAO (2004): Review of Agricultural Sector and Food Security – Strategy and Investment Priority Setting (TCP/AND/207), p. 18.

¹² Le déplacement de personnes qualifiées du secteur public vers le secteur privé est le résultat d'une politique du gouvernement, processus nécessaire au développement du secteur privé.

participation des agriculteurs, de l'insuffisance de financement et de l'amélioration de la gestion, le gouvernement angolais vient de créer (2005) la SOPHIR, Société pour la gestion des périmètres d'irrigation, une association faîtière des secteurs public et privé, avec des actions pour l'État (30 %) et le secteur privé (70 %). L'IDA (25 %) et la Cellule nationale pour les interventions de l'État (IAPE) (75 %) qui finance l'entretien de ces projets, détiennent la part de l'État angolais.

4.2.9 Régime foncier : les droits fonciers sont une exigence essentielle dans tout plan de développement agricole. Dans l'Angola de l'après-guerre, les droits fonciers représentent une question juridique et sociale complexe aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Pour le secteur agricole, il existe différentes catégories de régime foncier et de droits fonciers. À l'heure actuelle, on trouve en Angola des terres appartenant à l'État - Soba – l'unité des terres communales qui sont gérées par l'ancien du village local, distribuées par lui à tous les adultes de la communauté selon les besoins des villageois et la disponibilité de la main-d'oeuvre. Chaque membre adulte possède au moins deux parcelles de terre, l'une pour la saison pluvieuse, l'autre pour la saison sèche¹³. Les droits des femmes à l'occupation des terres sont attribués à travers leurs maris. Mais, il y a des exceptions. Les femmes veuves peuvent hériter de la terre en fiducie pour leurs fils, qui sera ensuite attribuée à leurs fils à leur mariage. Les femmes qui sont célibataires ou divorcées, et les veuves qui ont perdu tous leurs fils, sont obligées de retourner dans leurs familles, et peuvent se voir attribuer une petite parcelle à cultiver. Elles peuvent avoir à négocier l'utilisation de la terre pour chaque saison. Le grand nombre de ménages dirigés par des femmes dans les zones rurales indique aussi que les femmes sont vulnérables dans le processus d'obtention de l'accès à la terre. Il existe peu d'informations sur la manière dont les droits fonciers et l'accès à la terre favorisent ou défavorisent les femmes dans la pratique.

4.2.10 Pêche : le secteur de la pêche est généralement dominé par les hommes en Angola, les hommes s'engageant dans les activités de pêche effectives ainsi que la pêche industrielle et le transport et la distribution à grande échelle de poisson frais et transformé. Les femmes sont surtout impliquées dans l'achat, la transformation et la vente de poisson et, dans certains cas, s'adonnent à la pêche en eau douce. Selon cette division du travail, les femmes dans les communautés de pêcheurs sont aussi responsables de la sécurité alimentaire des ménages. Pour ce faire, elles peuvent utiliser des méthodes de pêche traditionnelle pour la fourniture de poisson pour la consommation du ménage. En conséquence, les ressources halieutiques sont insuffisantes et inappropriées pour la consommation et la nutrition des ménages. Dans les activités de transformation du poisson, les femmes utilisent des méthodes traditionnelles, telles que le bois de chauffe pour le fumage, ce qui a un effet néfaste sur les ressources naturelles et ne permet pas l'expansion de ces activités à cause du temps nécessaire à tout le processus. Ainsi, les améliorations de la technologie et des méthodes de pêche contribueront à la réduction de la pauvreté et au développement tenant compte du genre.

4.2.11 La dégradation de l'environnement et ses conséquences sur les femmes : la stratégie nationale en matière de genre qualifie les femmes comme étant « intimement liées à la nature », en tant que gestionnaires des ressources du ménage. La Loi sur l'environnement (Loi N° 5/98) renferme tous les ingrédients d'une loi moderne pour la gestion et la protection de l'environnement, mais elle n'est pas explicitement sensible à la problématique homme-femme. Il y a un risque que les femmes ne soient pas consultées sur les questions environnementales car elles manquent de représentation et d'organisation politiques. La vaste majorité de la population n'a pas accès **aux ressources énergétiques** autres que le bois de chauffe pour la cuisine et il

¹³ Voir par exemple Agricultural Sector Review, MINADER et al (2004), p. 22.

n'est possible d'utiliser le gaz ou l'huile de paraffine que dans les zones urbaines. La déforestation est une des conséquences les plus dramatiques de la guerre sur l'environnement et de la surpopulation de Luanda et des capitales provinciales qui s'est ensuivie. **Les mines terrestres** sont toujours un risque pour la population rurale et elles affectent plus particulièrement le secteur agricole. Le déminage a été plutôt lent en raison surtout du coût élevé qu'implique le processus et la vaste étendue des zones à déminer. L'on considère que la question essentielle est celle de la construction d'un système de transport viable qui doit être réalisé en étroite coopération avec les autorités chargées du déminage

Insuffisances et défis

4.2.12 Les inégalités entre les sexes identifiées dans le secteur agricole ont trait à : i) l'accès aux ressources économiques telles que les terres productives, l'argent et le crédit ; ii) les outils, les intrants agricoles comme les semences, les engrais et les pesticides ; iii) les compétences, le savoir technologique ; iv) les institutions de marché et l'accès aux marchés ; v) les projets générateurs de revenus ; vi) la recherche ; vii) les infrastructures publiques, notamment de transport. Le ministère de l'Agriculture ne dispose d'aucune politique spécifique en direction des femmes agricultrices et l'on semble disposer de peu de connaissances concernant les principales questions liées au genre en rapport avec les droits fonciers et l'agriculture de subsistance. Les femmes sont supposées être touchées par le biais des associations paysannes auxquelles elles appartiennent, à côté des hommes, et où certaines sont même membres des comités de gestion. *Les femmes agricultrices* auront besoin de soutien non seulement en matière de vulgarisation agricole et d'intrants, mais aussi pour l'éducation à l'économie domestique et pour la santé.

4.2.13 Les discussions sur l'accès à la terre et la politique foncière doivent aborder les droits de la femme et d'autres questions en rapport avec la condition féminine. Compte tenu de la nouvelle législation, plusieurs parties prenantes ont pensé que comme un grand nombre de ménages sont dirigés par des femmes, qui ne sont que des gardiennes provisoires des terres léguées par le père à l'héritier de sexe masculin, les femmes n'ont aucun droit foncier. Dans la pratique, la terre est en effet sous le contrôle des hommes. Comme analysé plus haut, après le divorce, la séparation ou le décès, une femme court le risque de voir la famille du mari lui arracher tous les biens de valeur (y compris la terre). Le fait que les femmes aient aussi moins de pouvoirs sociaux et aucun pouvoir de décision effectif, les femmes, particulièrement celles qui reviennent dans leurs régions d'origine et qui sont chefs de famille, sont défavorisées car elles reçoivent des parcelles de terre plus réduites que les ménages dirigés par des hommes. Dans le processus d'exécution et d'institutionnalisation de la nouvelle législation foncière, l'intégration d'objectifs d'égalité entre les sexes sera d'une importance capitale dans la fourniture de moyens d'existence durables dans les zones rurales. L'enquête auprès des ménages à l'échelle nationale prévue pour être exécutée par l'INE en 2006 fournira probablement de nouvelles données pour l'ensemble des 18 provinces. Les résultats de cette enquête et de l'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) amélioreront les paramètres permettant de programmer de nouvelles interventions dans les zones rurales et dans le secteur agricole. Des statistiques plus adéquates représentent un important outil pour la réalisation de cet objectif.

4.2.14 Le secteur agricole fait face à un certain nombre de contraintes : les agriculteurs pâtissent de l'accès limité à des services et des intrants modernes (semences améliorées, engrais, outils agricoles, vulgarisation, crédit et pesticides), un très faible niveau technologique, un accès insuffisant au crédit, des infrastructures endommagées, notamment des périmètres d'irrigation, des zones d'irrigation à petite et moyenne échelle sous-utilisées, de faibles rendements, un manque d'organisation et une absence d'organisations faitières. Cependant, quelques activités de

développement agricole remarquables se développent dans l'agriculture périurbaine, facilitant l'accès des petits exploitants agricoles au crédit et la commercialisation de leurs produits avec le soutien d'ONG.

4.2.15 Compte tenu du taux élevé de pauvreté et de vulnérabilité qui prévaut dans les zones rurales, des données suffisantes militent en faveur de la valorisation de l'emploi et de l'entrepreneuriat dans les domaines liés à la transformation des produits agricoles ainsi que dans les entreprises non agricoles. Ceci nécessitera un effort concerté pour l'amélioration des compétences de la population rurale afin de lui permettre de s'engager dans des activités génératrices de revenus de haute valeur ou à valeur ajoutée. En outre, il faudra accorder une attention particulière à l'amélioration de l'accès aux ressources productives, parmi lesquelles figurent la terre, l'argent et le crédit, ainsi qu'aux services de microfinance, notamment par la mobilisation de l'épargne. Le PGP a montré que les lois et règlements existants relatifs aux conditions de travail, aux salaires et autres cadres juridiques empêchent l'éclosion d'un secteur économique viable car ils sont très peu attractifs et peu favorables aux femmes travailleuses qui constituent la majorité des acteurs du secteur informel. Il faudra un soutien complémentaire pour améliorer l'accès aux marchés, les liens avec les institutions privées régionales et internationales assortis de mécanismes d'incitation appropriés pour améliorer la participation des femmes à l'activité économique. La recherche et l'information liées au genre et la diffusion de données sur l'emploi ainsi que l'habilitation économique seront essentielles pour permettre à la population rurale d'abandonner les activités économiques portées sur la subsistance pour des entreprises davantage axées sur le profit. Afin de faciliter cette vision ciblée, il faut accorder une attention particulière à la démobilisation des combattants, à la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur du pays et à la reconstruction des infrastructures sociales et économiques dans les zones rurales.

4.2.16 Des interventions stratégiques spéciales seront nécessaires dans le secteur informel pour assurer le développement des marchés locaux et institutionnaliser les activités économiques ciblant les femmes susceptibles de s'engager dans la création d'entreprises. Des instruments importants et les conditions standard définies à cet égard seraient la création de projets de microfinance et la mise en place de dispositions similaires pour fournir aux femmes des débouchés dans le secteur économique tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. La mise à niveau des compétences des femmes par la formation et l'éducation ouvrirait de nouvelles possibilités pour les individus ainsi que pour le secteur économique en général. Un investissement public dans le secteur de l'éducation à tous les niveaux, notamment l'enseignement de base, est nécessaire pour générer une main-d'œuvre correspondant à l'impératif de développement du secteur économique.

4.3 Secteur des infrastructures

4.3.1 *Le secteur des transports* : la documentation disponible en Angola est trop limitée pour permettre une analyse approfondie du secteur des transports du point de vue du genre. Néanmoins, toutes les institutions et personnes consultées font état de la nécessité de reconstruire et de reconstituer le secteur des transports comme condition préalable à toutes les autres interventions en matière de développement. Les besoins des populations rurales démunies sont différents, mais pas nécessairement en contradiction avec les besoins des principaux acteurs de la vie économique comme les compagnies minières et les sociétés agricoles commerciales. Il n'a pas été possible d'identifier des objectifs pour les femmes dans aucun plan sur les transports, en dehors du fait que les réseaux routiers de dimension réduite doivent être reconstruits. Dans le cadre de la relance du secteur agricole, les routes de desserte et les réseaux routiers

intermédiaires ciblant les petits exploitants agricoles doivent avoir la priorité. Ceci allègerait les travaux fastidieux de collecte d'eau et de bois de chauffe qui incombent habituellement aux femmes et aux enfants.

4.3.2 *Eau et assainissement* : Moins de 1/3 de la population a accès au réseau d'alimentation en eau potable saine des villes et seulement 18 % des citoyens ont accès aux infrastructures d'assainissement. Seuls 22 % des besoins en eau potable de la population rurale sont couverts. Ces faibles taux d'accès peuvent être attribués : i) à la détérioration des infrastructures et des réseaux de distribution ; ii) au manque de pièces de rechange et au mauvais entretien ; iii) au manque de points d'eau modernes dans les zones rurales ; iv) à une gestion inefficace des opérateurs publics ; v) aux faibles capacités institutionnelles du secteur d'une manière générale. Pour remédier à ces insuffisances, le gouvernement a promulgué une nouvelle loi, la Loi N° 06/2002 qui vise à réformer le secteur et améliorer la qualité de ses services. Un programme de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement, couvrant la période de 2004 à 2016, a été approuvé par le Gouvernement en janvier 2004.

4.3.3 Une grande partie de la population de Luanda (42 %) puise de l'eau des réservoirs dans les maisons voisines ou dans des camions-citernes qui amènent l'eau du fleuve Bengo. Ces types de sources sont beaucoup moins importants dans la plupart des autres villes où les populations dépendent beaucoup des puits, des fleuves, des rivières et autres sources similaires, les sources non protégées représentant 18 % de l'ensemble des sources. Les puits et sources non protégés, les rivières et les eaux de pluie fournissaient de l'eau à 60 % de la population rurale en 1998. Il est difficile de tirer des conclusions significatives de ces chiffres et de tout autre chiffre sur l'accès à de l'eau « salubre ». L'on ne dispose d'aucune donnée sur les tests de la qualité de l'eau. Il est aussi important de noter que, pour nombre de ménages, les sources d'eau « formelles » ne sont fonctionnelles qu'une partie du temps. En ce qui concerne l'accessibilité physique, il convient de noter que, selon l'enquête de 1998, 9 % des ménages obtiennent de l'eau à une distance de plus d'un demi-kilomètre, et 1 % des ménages à une distance de plus d'un kilomètre. Dans ces ménages, aller chercher de l'eau est un lourd fardeau, en termes de temps, pour les femmes et les filles.

4.3.4 Une autre dimension fondamentalement importante de l'accès est le coût de l'eau, qui, dans les zones urbaines et plus particulièrement à Luanda, défavorise les pauvres. Ceci s'explique par le fait que les couches les plus démunies de la population à Luanda dépendent surtout de sources informelles d'approvisionnement en eau (citernes privées et camions-citernes) dont les prix ont toujours été beaucoup plus élevés que les tarifs officiels appliqués pour l'eau provenant du réseau officiel de distribution (tarifs qui ne sont, souvent, pas payés du fait des branchements illégaux et de la faiblesse du système de recouvrement des recettes). Par conséquent, l'eau représente une part exceptionnellement élevée des dépenses totales des ménages dans le quartile le plus pauvre des ménages de Luanda (15,4 % en 1998), comparé à une moyenne nationale de 3,7 % [INE, n.d.].

4.3.5 La MICS 2001 a signalé que 60 % de la population avait un accès suffisant à des toilettes, avec une grande disparité entre les zones urbaines et rurales (74 % contre 26 %). L'élimination des déchets solides pose d'énormes problèmes dans les zones urbaines, les services étant effectivement limités aux zones centrales de Luanda, grâce au contrat conclu par l'administration provinciale avec une société privée de service, Urbana 2000. Les zones périurbaines de Luanda et la majorité des autres villes sont en général mal desservies. Encore une fois, ce sont les couches les plus démunies de la population urbaine qui sont les plus affectées, ce qui entraîne des conditions de vie extrêmement malsaines dans les lieux d'habitation précaires. Associés à la mauvaise qualité de l'eau, ces problèmes d'hygiène du

milieu figurent parmi les principales causes de nombreux risques sanitaires majeurs dans les zones urbaines et périurbaines, notamment le paludisme et les maladies diarrhéiques aiguës.

Insuffisances et défis

4.3.6 Le programme national pour l'eau et l'assainissement n'a pu identifier de manière satisfaisante les écarts entre hommes et femmes et répondre aux différents besoins des femmes et des hommes. Aussi, aucune stratégie spécifique n'a été identifiée pour intégrer le genre dans le secteur et dans les activités connexes, ce qui indique que le secteur a besoin d'un appui permettant l'intégration du genre dans l'ensemble du processus de planification et la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En outre, l'accès à l'eau potable salubre ne peut être amélioré qu'en réduisant à la fois les distances à parcourir à pied pour se rendre aux points d'eau et le temps d'attente à ces points d'eau. Par ailleurs, l'emploi de technologies d'approvisionnement en eau et d'installations d'assainissement appropriées a un impact important sur l'utilisation et l'entretien des installations - problème qui n'a pas reçu toute l'attention nécessaire.

4.4 Secteur de la santé

4.4.1 *Plan sectoriel* : Le gouvernement a élaboré le budget 2005 en mettant l'accent sur l'accroissement des enveloppes budgétaires allouées aux secteurs sociaux de la santé et de l'éducation dont il entend renforcer les capacités par le recrutement de 60 000 nouveaux agents. Les dépenses dans les secteurs sociaux sont passées de 20 à 23 % du PIB, mais elles restent faibles si l'on considère les besoins énormes de la population angolaise. Ces ressources supplémentaires permettront au gouvernement de se donner les moyens d'atteindre les ODM d'ici à 2015. Dans le secteur de la santé, le gouvernement entend réduire la mortalité des moins de 5 ans et la mortalité maternelle de 75 % à l'horizon 2015, accroître l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales respectivement à 76 % et 48 % et atteindre des taux d'accès aux soins de santé de 50 % au moins d'ici à 2006.

4.4.2 La situation sanitaire de la population angolaise est déplorable et en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. L'estimation de l'espérance de vie moyenne à la naissance a chuté de 45 ans en 2002 à 40,8 ans en 2005. Pour les femmes et les hommes, le taux devrait se situer respectivement à 44,2 ans et 40,7 ans (UNICEF, 1999). Quelque 50 % de la population n'a pas accès aux services de soins de santé primaires. Le taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans est proche de 40 %. En 2003, la mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 260 pour 1 000 naissances, soit un des taux les plus élevés au monde. Dans la même année, la mortalité infantile était d'environ 138 pour 1 000 naissances vivantes. Le nombre de médecins pour 100 000 habitants n'est que de 7,6, alors que la moyenne pour l'Afrique est de 57,6. Le personnel de santé reçoit en général peu d'incitations dans le secteur public ; les dispensaires publics sont limités aussi bien en nombre qu'en qualité et le nombre de maternités est particulièrement faible. Des maladies comme le paludisme, la tuberculose, la poliomyélite, la lèpre et d'autres épidémies posent de graves problèmes. Cependant, quelques progrès ont été accomplis dans certains domaines au cours des dernières années, notamment dans la mise en œuvre de programmes de vaccination à l'échelle nationale (UNICEF, 2005).

4.4.3 *Santé maternelle et de la reproduction* : Le taux de fécondité moyen par femme est de 7,1, tandis que la proportion d'accouchements sous la surveillance d'un personnel de santé qualifié était de 22,5 % en 2003. Un grand nombre de mères sont très jeunes et ont beaucoup d'enfants et une charge de travail importante. Séparées de leurs familles et sans les conseils de parentes plus âgées, s'occuper des enfants dans des squats ou des camps de déplacés devient

problématique. Les femmes et les hommes ont un accès limité aux messages de santé car les structures sanitaires se sont effondrées. En outre, le personnel de santé est en majorité non formé ou peu disposé à expliquer les causes et les symptômes des maladies, et est plus disposé à administrer des médicaments qu'à assurer le conseil et la prévention. Il n'existe aucune stratégie nationale pour la promotion de la planification familiale et la distribution de contraceptifs se fait de façon *ad hoc* au gré des demandes des ONG et des départements provinciaux de la santé.

4.4.4 Le taux d'infection au *VIH/sida* serait moins élevé en Angola que dans d'autres pays de l'Afrique australe, conclusion qui pourrait s'expliquer aussi par la mauvaise qualité des statistiques sociales au niveau national et par le fait que les autorités sanitaires fondent leurs statistiques sur des estimations. Selon le *Plan stratégique national pour la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST)*¹⁴ du ministère de la Santé, le pourcentage de la population adulte atteinte du *VIH/sida* était estimé à 5,5 % en 2002. Plusieurs projections sont présentées et un scénario prudent a estimé que le pourcentage de la population adulte atteinte du *VIH/sida* en 2005 aurait atteint au moins 8,41 %. À partir de cette estimation, le nombre de femmes infectées est actuellement de 348 000, tandis que la population masculine infectée est de 297 190. Compte tenu du mode de comportement sexuel, dans lequel les relations sexuelles avec plusieurs partenaires sont une pratique courante et où existe la polygamie, la population est très exposée aux MST et au *VIH/sida*. Les dépenses publiques dans le secteur de la santé affectées à la prise en charge du *VIH/sida* représentaient 5 % du budget total de la santé en 2000. Selon les estimations, ce taux augmentera à 35 % d'ici à l'an 2010. Conformément à la *Stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida (PSN)*, les éléments stratégiques importants dans la lutte contre l'épidémie sont le lien avec le *Plan stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP)* et le suivi de la situation du *VIH/sida* en rapport avec l'état d'avancement du DSRP. Le PSN a été élaboré pour permettre des interventions futures destinées à répondre aux besoins et aux problèmes détectés, de sorte à favoriser des synergies et des changements effectifs à tous les niveaux (politique, social, économique et institutionnel). L'éducation au *VIH/sida* est assurée et fait de plus en plus partie intégrante du programme d'étude pour la formation des enseignants, mais ceci ne suffit pas à inverser la tendance dans les années à venir. En septembre 2005, le nouvel *Institut pour la lutte contre le VIH/sida* a été inauguré par le gouvernement. La création de l'Institut fait partie du Plan national, et les activités prévues au programme comprennent la prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

Insuffisances et défis

4.4.5 Il est évident que l'effondrement des infrastructures sanitaires, conjugué à la déperdition du personnel du secteur de la santé et au manque de formation et de renforcement des capacités des personnels existants, a entraîné une sérieuse détérioration de la santé de la population. Bien qu'il existe plusieurs priorités dans ce secteur, les données montrent que la construction d'infrastructures, le recrutement de personnels, sa formation et son redéploiement dans les zones rurales doivent être considérés comme une priorité urgente. En outre, il faudrait apporter un appui aux institutions d'enseignement supérieur pour la formation du personnel médical tout en y associant des régimes d'incitation afin d'accroître les recrutements.

4.5 Secteur de l'éducation

4.5.1 Le secteur de l'éducation est caractérisé par des financements publics limités, les coûts étant supportés en majorité par les parents. Les enseignants demandent des subventions

¹⁴ Plano Estratégico Nacional para as Infecções de Transmissão Sexual, VIH/SIDA, Angola 2003-2008, Ministry of Health (MINSa), 2003.

salariales, l'on est contraint d'acheter les manuels scolaires sur le marché et les communautés participent souvent à la construction et à l'entretien des écoles. L'isolement et les possibilités limitées pour trouver des documents de lecture ont pour conséquence que les enfants et les adultes sombrent dans l'analphabétisme, bien qu'ayant eu quelques années de scolarité ou ayant suivi des cours d'alphabétisation. Concernant l'éducation, les réformes visent à éradiquer l'analphabétisme chez les adultes et garantir l'accès obligatoire à l'enseignement primaire pour tous les enfants.

4.5.2 Selon l'IDH pour 2005, le taux de scolarisation brut combiné pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur est de 30 % pour l'Angola. Le taux d'analphabétisme est de 36,9 % pour la population adulte, tandis qu'il est de 28,4 % chez les hommes et de 45,2 % chez les femmes¹⁵. Les chiffres recueillis pour les zones rurales sont plus dramatiques car le taux d'analphabétisme chez les femmes est de 80 % et de 70 % pour les hommes. Le pourcentage des enfants qui achèvent l'enseignement primaire est de 69,5 % pour les garçons et de 59,8 % pour les filles. Les filles représentent 29,6 % des abandons de scolarité dus à des grossesses précoces et à leur participation aux travaux domestiques.

4.5.3 Les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire, professionnel et supérieur sont de 75 %, 27 %, 12,7 % et 2,3 %, respectivement. La répartition par province montre que 75 % des enfants dans les provinces côtières ont suivi des études primaires, tandis que ceux vivant dans les provinces du Sud ont des taux d'alphabétisation beaucoup plus bas. Selon la MICS, en 2003, l'accessibilité des jeunes enfants aux écoles élémentaires demeure un problème. L'on observe, par exemple, que le taux brut de scolarisation pour les enfants dont l'âge est compris entre 6 et 9 ans qui suivent le premier cycle de l'enseignement élémentaire est de 56 % et de 6 % pour ceux dont l'âge est compris entre 10 et 11 ans qui suivent le second cycle. Près de 34 % des enfants de moins de 11 ans n'ont jamais fréquenté l'école primaire. Cette situation est encore plus marquée chez les filles dont les taux de scolarisation sont très bas. Ces faibles taux de scolarisation sont le résultat de plusieurs facteurs, notamment : i) la saturation et le délabrement des infrastructures scolaires ; ii) le manque de supports didactiques ; iii) le manque de motivation du personnel enseignant et ; iv) la faible production qui se traduit par des taux d'abandon importants.

4.5.4 L'absence d'un système de cartographie scolaire pose un énorme problème aux planificateurs ; ce même constat s'applique au manque de données démographiques fiables sur la population qui pourrait s'inscrire dans les écoles à cause de l'absence d'une enquête démographique depuis les années 1970. La stratégie intégrée 2001-2015 pour l'amélioration du système éducatif vise les objectifs suivants : i) réhabilitation des infrastructures des établissements primaires, secondaires et techniques ; ii) fourniture de manuels scolaires, mise à jour des programmes d'étude et acquisition de nouveaux équipements ; iii) diversification des programmes d'enseignement technique et professionnel pour atteindre le résultat « éducation-formation-emploi » ; iv) ré-orientation et formation de tous les enseignants quelle que soit leur catégorie et ; v) formation universitaire et professionnelle.

Insuffisances et défis

4.5.5 Des programmes spécifiques et des incitations spéciales pour l'éducation des filles et des femmes doivent continuer d'être prévus par les différentes parties prenantes. De la même manière, la formation des enseignants doit être renforcée. L'éducation est également importante

¹⁵ Différentes sources proposent différents chiffres pour les taux d'analphabétisme en Angola. L'UNICEF propose 42% (UNICEF, 2005).

pour améliorer la situation des droits humains et la connaissance des obligations et droits du citoyen dans une perspective plus large. Comme indiqué par le CSW, la connaissance des droits légaux est limitée et souvent inaccessible en raison du fait que les populations ne savent pas lire. Malgré ces efforts, l'écart entre les hommes et les femmes demeure frappant. Dans le domaine de l'éducation, l'écart entre les filles et les garçons est important pour les raisons décrites plus haut.

4.5.6 Le déséquilibre le plus marqué entre les sexes apparaît à l'intérieur, où un nombre beaucoup moins important de filles fréquente l'école par rapport aux garçons. Toutefois, les statistiques ne donnent pas une image complète de la situation. Comme l'assiduité et la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ne sont pas évaluées, l'on n'a toujours pas de connaissances sur certains aspects où les typologies peuvent différer entre les garçons et les filles. Même si les données révèlent peu d'opposition ouverte à l'éducation des filles en Angola, les familles continuent d'accorder la priorité à l'éducation des garçons pour des raisons socioéconomiques, lorsqu'il devient de plus en plus coûteux et frustrant pour les familles de garder leurs enfants à l'école. Le manque de sécurité financière pourrait empêcher les filles d'aller à l'école. Le travail des filles à la maison est indispensable à la plupart des familles. L'on marie tôt les filles; elles ne sont pas supposées étudier pour accéder à un métier. Tous ces facteurs ont une incidence sur leur éducation. Les filles ont également des difficultés concernant l'éducation mixte dans les écoles, qui consiste à partager les salles de classe avec les garçons, ce qui est la norme en Angola. Ce problème n'a pas fait l'objet d'une attention sérieuse de la part des autorités compétentes.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1 Le contexte national

5.1.1 D'une manière générale, le renforcement de la coopération entre le secteur privé et le secteur public et la consolidation des partenariats entre les acteurs du secteur privé, les ONG et le gouvernement sont abordés tant par les personnes interrogées issues du secteur public que par celles issues de la société civile. L'amélioration de la coopération entre les institutions gouvernementales semble également être une condition préalable à une exécution plus réussie des plans d'action opérationnels en Angola. Une autre conclusion générale qui s'est dégagée de l'atelier de clôture à Luanda a trait à la nécessité d'accroître les ressources humaines et financières, un sujet qui a été ouvertement débattu en plénière avec le MINFAMU. Ces recommandations peuvent fournir des lignes directrices pour améliorer les résultats en matière d'intégration du genre dans les programmes de développement.

5.1.2 Afin de renforcer effectivement les moyens d'action des femmes, il faut édifier des systèmes de soutien et prendre soin de veiller à ce que toutes les femmes soient informées de leurs droits légaux, des stratégies pour la réduction de la pauvreté et sachent où s'adresser pour obtenir un soutien et, dans le même temps, veiller à ce que les gouvernements soient responsables et s'acquittent de leurs « contrats » vis-à-vis des femmes. Le cadre juridique et les politiques nationaux n'institutionnalisent pas une pratique qui vise surtout à atteindre l'objectif défini de l'amélioration de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme. L'inclusion des normes juridiques et de sanctions permettant d'instaurer des droits égaux pour les hommes et les femmes doit bénéficier d'une attention particulière au cours de la révision en cours de la Constitution angolaise. Cette démarche permettra de créer un environnement propice qui met plus clairement en évidence le respect des droits humains, et cela serait possible si les hommes et les femmes étaient formés afin de coopérer sur des bases égales. Un des changements nécessaires pour réaliser une égalité *de droit* entre les femmes et les hommes est la disposition

pénale sur les violences familiales. Les aspects préoccupants sont relatifs au Code la famille, à la responsabilité paternelle et aux droits fonciers. En outre, il y a lieu d'entreprendre une étude et une analyse des droits coutumiers en matière d'affectation des ressources humaines, de même qu'un plaidoyer plus judicieux dans les zones rurales. Pour disposer d'une documentation à l'échelle nationale sur les pratiques juridiques et la complexité des questions essentielles liées au genre dans la législation, il convient de effectuer études à cet égard, avec le soutien de bailleurs de fonds et institutions de recherche internationaux. Il y a également lieu de mener une étude et une analyse du droit coutumier sur l'affectation des ressources humaines, ainsi qu'un meilleur plaidoyer dans les zones rurales.

5.1.3 Les efforts déployés par le gouvernement angolais pour améliorer l'égalité entre les sexes et pour l'autonomisation des femmes dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté n'ont pas bénéficié d'une haute priorité. Le MINFAMU a un mandat ambitieux en tant que ministère de coordination au sein du secteur public. Pour améliorer la performance en accord avec les politiques et instruments nationaux et internationaux, le MINFAMU, en qualité de coordinateur de la mise en œuvre du plan d'action sur le genre, doit bénéficier du soutien de tous les autres ministères et institutions gouvernementales. Dans ce processus, le MINFAMU devrait se voir allouer davantage de ressources humaines et financières afin de renforcer les capacités institutionnelles et les compétences du ministère. Ceci permettrait de disposer d'un dispositif national en matière de genre renforcé et redynamiserait le système d'interfaces en matière de genre qui est nécessaire dans le processus de mise en œuvre de la politique sur le genre.

5.1.4 Les démarches de budgétisation tenant compte du genre doivent être renforcées et systématiquement exécutées dans tous les ministères sectoriels. Les cadres macroéconomiques, les programmes sectoriels et les budgets doivent être inscrits dans une perspective du genre de manière à assurer que les hommes et les femmes en bénéficient. Des outils de suivi budgétaire doivent être mis au point et il faut recourir à des données ventilées selon le sexe. La collecte de données adéquates ventilées selon le sexe et par localité est une condition préalable uniquement pour les activités d'intégration du genre.

5.1.5 Le gouvernement angolais doit améliorer ses procédures en matière de planification et de budgétisation pour réaliser les résultats définis dans les plans sur le genre et les plans de réduction de la pauvreté. Des programmes statistiques et des enquêtes nationales sont en cours de planification et de mise en œuvre. Pour fournir des données et des informations ventilées selon le sexe, aux niveaux national et provincial, il est recommandé que le MINFAMU renforce sa coopération avec les bailleurs de fonds comme la BAD, la Banque mondiale, les agences des Nations Unies et les bailleurs de fonds bilatéraux. L'utilisation de statistiques dans la planification en fonction du genre et la budgétisation tenant compte du genre aboutira à une exécution et un suivi efficaces des programmes. Il y a lieu d'améliorer la qualité de l'information sur les écarts entre hommes et femmes. Nombre d'études utilisent les ménages comme unité d'analyse et, donc, ne saisissent pas la dynamique sexospécifique au sein du ménage. Les chercheurs doivent être formés à la collecte de données de qualité ventilées entre les hommes et les femmes. L'*Instituto Nacional de Estatísticas* (INE) a besoin d'un appui significatif pour lui permettre de continuer à fournir des statistiques nationales fiables.

5.2 Groupe de la Banque africaine de développement

5.2.1 La stratégie d'intervention de la Banque dans le cadre du Document de stratégie pays axée sur les résultats (DSPAR) 2005-2007 vise à aider le gouvernement à mettre en œuvre le PRRP 2003-2010 dans le but de relever les défis de la phase d'après-conflit. Les consultations

avec les autorités angolaises et les partenaires ont permis d'identifier deux piliers de la stratégie, à savoir : i) la réduction de la pauvreté dans les zones rurales ; et ii) la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé. Dans ce cadre, la BAD pourrait :

- ***soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies nationales*** – dans plusieurs domaines, la BAD pourrait soutenir l'élaboration et/ou la révision de politiques, stratégies et cadres juridiques nationaux dans l'optique de la pleine jouissance des droits.
- ***renforcer les capacités nationales*** – la BAD pourrait assurer une formation, une assistance technique et des conseils aux institutions nationales afin de les aider à fournir les services sociaux de base, à améliorer les systèmes de gouvernance et à exécuter des programmes visant à promouvoir l'accès à des moyens d'existence durables ;
- ***renforcer les moyens d'action des populations*** – à travers divers programmes et projets, la BAD encouragera la participation et l'autonomisation des communautés afin que la voix des populations soit davantage entendue dans les décisions qui touchent à leur vie et à leur avenir.

5.2.2 En raison des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles vivent les hommes et les femmes après la longue guerre civile qu'a connue l'Angola, tous les investissements et interventions (en cours et prévus) doivent inclure une analyse axée sur le genre pour s'assurer que les hommes et les femmes bénéficient des rares ressources disponibles et que leurs besoins, parfois divergents, sont intégrés dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes. L'analyse du genre doit faire partie intégrante des études de faisabilité au début de la planification, pendant l'exécution du cycle des programmes, pendant le suivi et dans tous les types de rapports périodiques. Les missions de supervision de la Banque n'accordent pas l'attention nécessaire à l'évaluation de l'impact social et, par conséquent, il est proposé que la Direction exige une évaluation et une analyse sérieuses de l'impact social et sur les hommes et les femmes des projets en cours et s'attache à identifier les contraintes basées sur le genre dans ces projets. De manière générale, elle doit se montrer plus exigeante dans le suivi et la présentation des problèmes sociaux dans les rapports sur l'état d'avancement préparés par le gouvernement. L'actuel Manuel des opérations de la BAD doit être révisé à cette fin, notamment en ce qui a trait aux programmes de travail et aux outils standard en vigueur.

5.2.3 La BAD pourrait soutenir les efforts pour promouvoir la coordination au sein de l'administration d'une part et entre l'administration, la société civile et les communautés, d'autre part, afin de mieux sensibiliser aux questions liées au genre au niveau local, et combattre les attitudes culturelles qui assignent un statut inférieur à la femme et empêchent sa pleine participation au développement socioéconomique du pays. Cette action pourrait être menée à travers l'appui aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux groupements communautaires qui œuvrent sur les questions liées au genre, de même que par la formation des leaders communautaires et des groupements de jeunes sur les questions liées au genre. Le DSP de la Banque devrait intégrer les contraintes essentielles liées au genre évoquées dans ce profil et les soulever lors de la mission de dialogue, de sorte à déterminer les activités spécifiques visant à réduire ces contraintes.

5.2.4 Accès aux ressources et au crédit. L'appui de la BAD à la promotion de la croissance économique en Angola a un impact positif sur l'expansion de l'économie et la création de débouchés pour la population en général. La BAD pourrait aussi soutenir les services de microfinance en s'attachant en particulier à traiter les besoins liés à des produits de microfinance spécifiques et à faciliter la mobilisation de l'épargne visant surtout à satisfaire les besoins des populations les plus vulnérables, en particulier les ménages dirigés par les femmes en milieu

rural. Cette action pourrait être menée en collaboration avec des partenaires qui ont une expérience dans ce domaine en Angola avec le système des Nations Unies, le FIDA, la Banque mondiale et d'autres partenaires.

5.2.5 Renforcement des capacités : La BAD pourrait appuyer les institutions et renforcer leurs capacités à jouer un rôle fonctionnel dans le traitement des questions liées au genre et dans la promotion de l'information sur le genre à tous les échelons de l'administration, de la société civile et de la communauté. Ceci pourrait donner lieu à un soutien pour la mise en œuvre des conventions internationales pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dont l'Angola est signataire. Ceci pourrait également inclure la formation des interfaces en matière de genre dans chaque ministère. Un examen des conditions socioéconomiques de la population en Angola révèle une situation marquée par un sérieux besoin de renforcement des institutions et de fourniture de moyens financiers et de personnes compétentes à ces institutions. Le problème essentiel consiste à renforcer les capacités des organismes gouvernementaux chargés du budget, de la planification et de la mise en œuvre des politiques. Pour réaliser ces objectifs ambitieux, la BAD doit coopérer étroitement avec le ministère des Finances, le ministère du Plan et le ministère de la Famille et de la Promotion de la femme afin de réaliser les objectifs déjà définis dans les documents de politique générale, ce qui nécessite le renforcement des capacités et la consolidation des institutions chargées de la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles conçues dans le but d'améliorer la gouvernance.

5.2.6 Recherche, collecte de données et capacité institutionnelle en matière de statistiques. Les données issues des enquêtes récentes ont permis de disposer d'informations et d'analyses sur la situation des hommes et des femmes dans les différents aspects de la vie économique et sociale en Angola. Des recherches et des études s'avèrent nécessaires, par exemple, pour identifier les conditions spécifiques des ménages dirigés par des femmes, les obstacles et les contraintes dans l'accès des femmes au marché du travail et aux ressources productives et à leur participation à la prise de décisions. Les femmes participent à la vie économique en Angola en grande partie à travers la production dans le secteur informel. Notamment, par la vente des excédents agricoles et des produits halieutiques élaborés sur les marchés ainsi que la fourniture de petits services – et la recherche est nécessaire pour comprendre ces modes de production et leur réaction à l'ajustement macroéconomique. Des questions telles que les violences à l'encontre des femmes ne sont pas encore suffisamment étudiées. Compte tenu du nombre élevé de ménages dirigés par des femmes, ces conditions devraient constituer le thème central d'une étude à l'échelle nationale.

5.2.7 La BAD devrait procéder à une évaluation d'impact sur les hommes et les femmes pendant la phase de formulation des projets, élaborer des objectifs de référence et des indicateurs d'intervention sur les projets, intégrer le genre dans les composantes et les activités pertinentes des projets assorties du budget affecté à la mise en œuvre de ces activités. Les rapports d'évaluation pourraient fournir une annexe présentant l'analyse des retombées du projet selon le genre.

5.2.8 Gouvernance. Les faibles capacités institutionnelles de l'appareil de l'État et l'inefficacité des structures du système judiciaire ont conduit à l'opacité de la gestion des affaires publiques, ce qui a une incidence négative sur la qualité de la gouvernance. Le gouvernement a accompli des progrès importants pour remédier à cette situation, mais il est encore loin de remplir les critères de bonne gouvernance. L'appui institutionnel de la BAD sera axé sur les réformes de la passation des marchés publics, le système judiciaire et la fonction publique qui, au-delà de l'amélioration de l'exécution des contrats et de la protection de la propriété, qui sont des conditions préalables pour l'amélioration de l'environnement des affaires

et le développement du secteur privé, aideront à renforcer le cadre juridique et réglementaire. Il est prévu que la BAD renforce la fréquence et la qualité de sa supervision en attendant l'ouverture de son bureau en Angola en 2006. La BAD doit assurer le renforcement des capacités et la formation pour le processus de décentralisation.

5.2.9 Planification du développement et budgétisation axées sur le genre. Il y a lieu de renforcer le MINFAMU et la planification tenant compte du genre dans le secteur public. La BAD devrait envisager le financement d'un expert international en genre lusophone pour aider à renforcer les capacités du ministère et le système d'interfaces en matière de genre dans le secteur public.

5.2.10 À cette fin, la BAD pourrait solliciter la coopération du PNUD et des bailleurs de fonds bilatéraux dans le but de fournir un programme multi-donateurs sur le genre. À côté des autres initiatives de coordination et de coopération entre les bailleurs de fonds, la BAD devrait s'efforcer de participer à des groupes multi-donateurs sur le genre tout en établissant sa représentation à Luanda pour améliorer la coordination des interventions des bailleurs de fonds dans le domaine du genre. La BAD devrait également aborder régulièrement les questions relatives au genre dans le dialogue avec le gouvernement angolais, par exemple, avec le ministère des Finances, le ministère du Plan, le ministère de l'Agriculture et les autres parties prenantes concernées. L'UNIFEM fournit déjà une assistance au ministère des Finances dans ses efforts d'instaurer une budgétisation tenant compte du genre. La BAD devrait approcher l'UNIFEM pour des informations sur la budgétisation tenant compte du genre en Angola.

5.2.11 **Identification des obstacles et des contraintes à l'accès des femmes aux services essentiels liés à la demande et des actions à mener pour y remédier.** Les pratiques culturelles, les contraintes économiques et les rôles de prise en charge assurés par les femmes dans le ménage agissent tous comme des barrières à l'égalité dans la jouissance des services. Dans le secteur de l'éducation, ces facteurs empêchent les filles d'achever le cycle primaire et les éloigne des études secondaires ; dans le secteur de la santé, ils réduisent la jouissance par les usagers des services destinés à réduire la mortalité maternelle ; et s'agissant de la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose, ils entraînent des écarts entre les sexes dans le dépistage et la jouissance des services par les femmes qui sont submergées par les soins aux parents malades et aux orphelins.

5.2.12 **Identification des contraintes liées aux violences basées sur le sexe et des mesures connexes harmonisées avec l'appui des autres bailleurs de fonds.** À travers tous les secteurs sévit une culture de violence à l'encontre des femmes et des enfants, la violence basée sur le sexe agissant comme un obstacle majeur supplémentaire à l'accès aux services ; les abus sexuels perpétrés dans les écoles par les enseignants de sexe masculin influent sur les taux d'abandon élevés chez les filles ; les croyances culturelles autour des pratiques sexuelles dont beaucoup imposent la contrainte aux jeunes femmes, ont un effet sur les taux d'infection du VIH/sida ; au niveau du ménage, les violences infligées par les partenaires intimes sont culturellement tolérées, ce qui affecte les taux de mortalité maternelle. Ici, l'apprentissage à titre expérimental de la **justice** offre l'occasion de tester les initiatives qui visent à renforcer la participation des femmes à la prise de décisions dans la résolution des différends traditionnels qui porte aussi sur les questions liées à la violence basée sur le sexe.

5.2.13 **Conception de bases de données solides ventilées selon le genre** pour justifier les interventions ventilées selon le genre dans le cadre d'une approche sectorielle et assurer leur intégration dans les différents piliers du prochain ECP sous le chapitre de la recherche et de la collecte des données.

Initiatives d'autonomisation par sexe

5.2.14 Étant donné que la BAD accorde la priorité aux activités traditionnelles, son action sera lourdement tributaire de l'harmonisation entre les interventions des bailleurs de fonds pour des initiatives d'autonomisation sexospécifiques, d'un appui durable au renforcement des capacités institutionnelles du MINFAMU et de son propre soutien (et de celui d'autres donateurs) à la recherche sur le budget tenant compte du genre. Une telle harmonisation continuera d'avoir une importance cruciale, sous la responsabilité de la BAD, mais aussi grâce à une collaboration étroite avec un groupe plus restreint de donateurs ayant la même vision et qui interviennent activement aux côtés du gouvernement angolais. Ceci permettra une répartition plus efficace de l'appui des bailleurs de fonds aux différentes priorités identifiées par le gouvernement angolais et la société civile. L'orientation à venir de la BAD sera axée sur les problèmes de décentralisation et aussi sur le soutien aux initiatives destinées à créer des incitations pour qu'un plus grand nombre de femmes participent à la prise de décisions ou intègrent l'administration locale. La BAD peut accepter d'assumer le premier rôle dans le **renforcement de l'administration angolaise au niveau des principaux ministères chargés de la mise en œuvre des ODM** dans le cadre d'un éventail d'interventions extrêmement importantes qui auront été identifiées. Parmi les autres initiatives, figure l'appui à la **réforme juridique** en cours, notamment l'engagement du Parlement en faveur de **réformes législatives relatives au genre**.

OPÉRATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE

Liste des opérations du Groupe de la Banque en Angola au 24/08/2005
(Montants en millions d'UC)

Projets par secteur	Date d'approbation	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Montant du prêt (millions d'UC)	Montant annulé (millions d'UC)	Montant net du prêt (millions d'UC)	Montant décaissé (millions d'UC)	Taux de décaissement	Date du dernier décaissement
1. AGRICULTURE									
Projet de développement des pêcheries artisanales (FAD)	30/10/02	20/01/03	17/11/03	7,00	0,00	7,00	0,382	5,46	31/12/09
Plan national de gestion environnementale (FAD)	09/07/03	29/04/04	29/04/04	0,85	0,00	0,85	0,184	2,17	31/12/05
Bom Jesus – Projet de promotion des petites exploitations agricoles (FAD)	24/11/05	23/11/05	En 2006	17,2 - Don		17,2	-	-	31/12/10
Total				25,05	0,00	25,05	0,566	7,21	
2. SOCIAL									
Projet de réhabilitation des services de santé (FAD)	13/11/02	23/02/03	12/09/03	6,50	0,00	6,50	0,388	5,96	31/12/07
Projet sur l'éducation de base et la formation professionnelle - Éducation II (FAD)	05/12/01	28/03/02	27/11/02	8,73	0,00	8,73	0,403	4,61	31/12/07
Projet sur l'éducation de base et la formation professionnelle - Éducation II (Don du FAD)	05/12/01	28/03/02	27/11/02	0,90	0,00	0,90	0,056	6,20	31/12/07
Total				16,13	0,00	16,13	0,847	5,25	
Total général				41,18	0,00	41,18	1,413		

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAD** (2001) : Politique du genre du Groupe de la Banque africaine de développement.
- BAD (2003)** Quelques statistiques sur les pays africains.
- BAD** (2003): Angola : Document de stratégie par pays 2002-2004.
- BAD** (2003) : Indicateurs du genre, de la pauvreté et de l'environnemental sur les pays africains.
- BAD** (2005): Angola : Document de stratégie par pays axé sur les résultats (RBCSP) 2005-2007.
- BAD** (2005) : Ouganda –Profil multisectoriel du genre par pays.
- BAD** : « Document de stratégie par pays axé sur les résultats (DSPAR) 2005 – 2009 »
- BAD** : Angola – Document de stratégie-pays (DSP) 2005-2009, Département des opérations par pays, Région Centre, août 2005.
- BAD** : Beyond Inequalities – Women in Malawi, Tunis, 2005?
- BAD** : Plan d'action sur le genre (GPOA) – 2004 à 2007 pour la Banque africaine de développement, Tunis, 2004.
- BAD** : Mémoire au Conseil d'administration. Sénégal – Proposition relative à l'octroi d'un prêt FAD de 20 000 000 d'UC pour le financement du Projet d'appui au développement rural en Casamance (PADERCA), Rapport d'évaluation, Tunis, septembre 2005.
- BAD** : Mozambique : Profil multisectoriel du genre par pays (MPGP), Tunis, 2004.
- BADv**: Namibie : Profil du genre par pays, Tunis, septembre 2005
- Beijing at 10 -Women of Southern Africa-** Voices- SOUTHERN AFRICAN RESEARCH AND DOCUMENTATION CENTRE (SARDC) -Women In Development Southern Africa Awareness (WIDSAA) Programme- SARDC, UNIFEM 2005
- Clover, J.** (2005) : Land Reform in Angola: Establishing the ground rules, in Huggins, C. and Clover, J. (eds.) From the ground up: land rights, conflict and peace in Sub-Saharan Africa, Pretoria: Institute of Security Studies.
- Development Workshop** (2005): Terra – urban land reform in post-war Angola: research, advocacy and policy development, Document hors série N° 5, Luanda.
- DFID** (2004): Review of Health Service Delivery In Angola. (Ce document fait partie du rapport 2004 du DFID sur la prestation des services dans des environnements difficiles), Centre de documentation sur les systèmes sanitaires du DFID, Royaume Uni.
- DFID** (2005a): Why we need to work more effectively in fragile states, Département pour le développement international, Londres.
- ECON Analysis** (2004): From the Margins to the Mainstream? The potential for CSR cooperation in Angola and Nigeria, Rapport de recherche 2004 – 040, Oslo.
- Haaland, A. et Dow, S./Scanteam Analysts and Advisers** (2005): Norwegian Support to UNICEF's programme in Angola, Oslo.
- Instituto Nacional de Estatística**, Republica de Angola (2002): Plano Estatístico Nacional de Médio Prazo 2002-2006, Luanda.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** : Review of Agricultural Sector and Food Security Strategy and Investment Priority Setting (TCP/ANG/207), mars, 2004.

- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** : Angola – Projet de développement de l'agriculture irriguée et pluviale à Bom Jesus-Calenga. Document de travail N° 1, présentation générale, non daté.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** : Angola – Projet de développement de l'agriculture irriguée et pluviale à Bom Jesus-Calenga. Document de travail N° 2. Irrigation et développement des infrastructures à Bom Jesus. Non daté.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** : Angola – Projet de développement de l'agriculture irriguée et pluviale à Bom Jesus-Calenga. Document de travail N° 3. Irrigation et développement des infrastructures à Bom Jesus. Non daté.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** : Angola – Projet de développement de l'agriculture irriguée et pluviale à Bom Jesus-Calenga. Document de travail N° 4. Irrigation et développement des infrastructures à Bom Jesus. Non daté.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, en association avec le PNUD, le PAM et la Banque mondiale** : (2004) Angola – Revue du secteur agricole, Vol. 1, Luanda.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural/Gabinete de Segurança Alimentar in cooperation with FAO, EU and Save the Children** (2005): Monitoria da Capanha Agrícola 2004/2005 – Avaliação Agro-Alimentar, Luanda.
- Ministère de la Famille et de la Promotion de la femme** (2002) Estratégia e Programa Quadro Estratégico para a Promocao da Igualdade do Género Até ao Ano 2005, Luanda.
- Ministère de la Famille et de la Promotion de la femme** (2004) Relatório - Convenção das Nações Unidas sobre a Eliminação de Todas as Formas de Discriminação contra a Mulher, Luanda.
- Ministère de la Famille et de la Promotion de la femme** (2005): Dados Estatísticos de Violência/2003, Luanda.
- Ministère de la Famille et de la Promotion de la femme** (2005): Estamos Juntos, Information Bulletin N° 1, Janvier/février/mars, Luanda.
- Ministère de la Santé (MINARS)** (2003): Plano Estratégico Nacional para as Infecções de Transmissão Sexual, VIH/SIDA – Angola 2003-2008, Luanda. (Également disponible en version anglaise)
- Ministère du Plan** (2003): Estratégia de Combate à Pobreza - Reinserção Social, Reabilitação e Reconstrução e Estabilização Económica, Luanda.
- Mulheres Paz e Desenvolvimento** (2003) Historial Do MPD, Luanda.
- Mulheres Paz e Desenvolvimento** (non daté) Principios, Objectivos e Programa – Pelo Direito à Vida, Busquemos a Paz com Amor, Luanda.
- Robson, P.** (ed.) (2001): Communities and Reconstruction in Angola, Development Workshop, Document hors-série N° 1, Luanda.
- SIDA (2000)**: Towards Gender Equality in Angola – A Profile on Gender Relations, Stockholm.
- SIDA**: Angola Country Report 2004: APRIL 2005 • AMBASSADE DE SUEDE À LUANDA
- SWECO GRÖNER/Ministère de l'Énergie et de l'Eau/Direction nationale de l'eau** (2005) : A Rapid Water Resources and Water Use Assessment for Angola, National Water Sector Management Project, Activité C.
- Commission des Nations unies sur le statut de la femme** (2004) : Commission sur l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes, Examen des rapports soumis par les États-parties en vertu de l'article 18 de la CEDAW, quatrième et cinquième rapports périodiques combinés des États-parties, Angola, CEDAW/C/AGO/4-5.

- UNDAF** (2005) : Cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF) Angola 2005 – 2008.
- UNDAW** (2005) : The role of national mechanisms in promoting gender equality and the empowerment of women: SADC experience, prepared by C. Warioba, SADC Secretariat, The role of national mechanisms in promoting gender equality and the empowerment of women: Achievements, gaps and challenges, du 29 novembre au 2 décembre 2004, Rome, Italie.
- PNUD** (2002): Angola – Stratégie d'intégration du genre 2002.
- PNUD** (2004) : Projet de document de programme par pays pour l'Angola (2005-2008), Conseil exécutif du Programme des Nations unies pour le développement et du Fonds des Nations unies pour la population, Genève.
- PNUD (2005)** : Rapport économique sur l'Angola en 2002 – 2004.
- PNUD (2005)** : Rapport sur le développement humain 2005.
- PNUD** (2005) : Système des Nations unies en Angola, données d'information, édition bimensuelle, Issue n°1/2005, janvier-février.
- HCR (2005)** : Fiche d'information sur l'Angola, 20 octobre, 2005, Luanda.
- UNICEF** (1999) : Étude d'échantillonnage à indicateurs multiples – MICS, Luanda.
- UNICEF** (2003) : Étude d'échantillonnage à indicateurs multiples – MICS.
- UNICEF** (2005): Angola – Rapport annuel du bureau extérieur 2004.
- UNIFEM** (2000): Strengthening Economic Governance: Applied Gender Analysis to Government Budgets. Document conceptuel soumis au Belgium Secrétaire d'État pour la Coopération au développement, New York.
- UNIFEM** (2004) : Profil sexospécifique du conflit en Angola, New York.
- United Nations Mine Action Service** (2004) : United Nations Gender Guidelines for Mine Actions Programmes, (Draft).
- UNOCHA** (2005): Angola: UN Bimonthly Information Bulletin, janvier – février 2005.
- WID TECH** - Women in Development Technical Project (2002): Women in Angola: An Update on Gender Based Barriers and Opportunities for Democracy and Governance Work, Washington DC.
- Banque mondiale** : Bénin - Strategic Country Gender Assessment (Note d'information pour le DSRP et la CAS), Avant-projet, 4/11/2002.
- Banque mondiale** : Ghana – Strategic Country Gender Assessment (Note d'information pour la Stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana), Avant-projet, 26/11/2001.
- Banque mondiale** : Nigeria Strategic Country Gender Assessment Concept note, non daté.

PROGRAMME
Atelier du 22 novembre 2005
Hôtel Forum, Luanda
Angola – Profil multisectoriel du genre pour l’Angola

Introduction, par Maria Isabel M. Gaspar, Directrice au ministère de la Famille et la Promotion de la femme

Introduction, par Marit Sørvald, Consultant à la Banque africaine de développement

Présentation des conclusions préliminaires, Profil multisectoriel du genre pour l’Angola, par Henda Ducados, Facilitatrice pour Marit Sørvald

Débats en plénière

Identification des insuffisances et des besoins

Déjeuner

Angola - Profil multisectoriel du genre,
Rapport de l’atelier de discussion en plénière, 22 novembre 2005,
Hôtel Forum, Luanda,

1. Secteur agricole

SITUATION	RECOMMANDATIONS
Base de données et statistiques limitées	Initier des programmes de recherche
Ressources humaines	Formation et renforcement des capacités
Accès aux terres productives	Créer des conditions générales
Droits fonciers	Fournir de la terre aux femmes
Différences de droits devant la loi – Dépend du type de terre : Accès des femmes dans certaines zones Différences selon les régions	Initier des études pour documenter les écarts
Mines terrestres	Poursuivre le déminage

2. Secteur des transports

SITUATION	RECOMMANDATIONS
Manque de routes	Important d'établir un lien avec le manque de transport et la survie économique
Manque de voies ferrées	Nécessaire d'établir une corrélation entre les besoins en matière de transport et les secteurs de la communication
Routes existantes en mauvais état dans les zones urbaines et rurales	Donner la priorité aux zones rurales
Déficits énormes en zone rurale	Réhabilitation des zones rurales

3. Secteur des infrastructures – Eau et assainissement

SITUATION	RECOMMANDATIONS
Accès/insuffisance	Difficultés à obtenir des données
Services limités	Politiques inadaptées pour faire face à la densité de population dans les zones géographiques
Qualité médiocre	
Secteur informel contre formel	Insuffisances
Politiques limitées	Initier l'élaboration de politiques par le gouvernement
Éducation civique en milieu périurbain	
Besoins et approvisionnements	

4. Secteur de l'éducation

SITUATION	LACUNES IDENTIFIÉES
Déséquilibre hommes/femmes	Année scolaire et calendrier des enseignements inadapté à tous les niveaux
Manque d'établissement secondaire	Adaptation aux « offres » scolaires
Différences entre les écoles formelles et informelles dans les zones périurbaines	
Enseignants de compétence limitée	Études sur l'analyse démographique et les politiques d'éducation
Absence de systèmes de suivi :	Formation des enseignants
Nécessité de réduire les grossesses précoces à l'école	Campagnes de sensibilisation dans les écoles
Programme d'étude limité	Améliorer le programme d'études
Manque d'accès à l'école/instruction	Exigence pour la fourniture de l'accès

5. Secteur de la santé

SITUATION	LACUNES IDENTIFIÉES
Insuffisance/manque de services de santé publique	Besoin de décentralisation des investissements selon la densité de la population
Manque de services de santé de la reproduction	Nécessité de réaffecter les investissements et les ressources humaines
Manque de services de santé maternelle	Nécessité de diffuser les programmes d'éducation sexuelle dans les zones rurales
Manque de services d'information pour prévenir les grossesses	Nécessité de fournir plus d'information par le biais des institutions publiques
Manque d'infirmiers formés Manque de médecins formés	Nécessité d'améliorer la formation des médecins dans toutes les professions du secteur de la santé
Différences/écarts entre secteurs informel et formel	Nécessité de services de santé améliorés dans les secteurs formel et informel
Investissements limités dans les hôpitaux, dispensaires Écarts – Besoins contre Offre	Manque de fiscalisation à modifier
Mauvaises conditions de travail et manque de médecins, infirmiers	Besoin d'incitations pour le personnel de santé de santé professionnel

6. Droits de la femme

SITUATION	LACUNES IDENTIFIÉES
Révision et amélioration des lois et de leur application dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Héritage • Veuves • Responsabilité paternelle • Violence en milieu familial • Règles de la coutume et lois officielles • Investissement et réaffectation des ressources humaines 	<p>Lenteur/Manque de prestataires de services</p> <p>Nécessité d'études et d'analyse des règles de la coutume concernant l'affectation des ressources humaines/plaidoyer dans les zones rurales</p> <p>Fournir des services et une assistance juridiques à la population en général</p> <p>Offrir des solutions alternatives pour toucher les zones rurales</p> <p>Nécessité de mener des campagnes d'information sur les droits reconnus par la loi</p> <p>Nécessité d'information et de formation</p>

7. Gouvernance

SITUATION	LACUNES IDENTIFIÉES
Manque de ressources humaines et d'infrastructures	Établir un ensemble de mécanismes pour la mise en œuvre de la politique et informer les populations
Centralisation	Nécessité d'élaborer des politiques adéquates telles que celles exécutées aux niveaux régional, municipal et communal
Méthodes d'investissement peu élaborées	
L'inégalité de participation des femmes estimée à 30 %	Nécessité d'assurer la décentralisation et la déconcentration
Décentralisation du processus	
L'extension de l'Administration de l'État	Nécessité de garantir la participation des femmes
Réformes démocratiques en cours de mise en œuvre, élections	Nécessité de fournir des ressources humaines
Fonctionnement des institutions de l'État	Nécessité d'assurer le renforcement des capacités et la formation
- Justice	
- Finance	Définition de la réglementation par le Gouvernement

Liste des participants à l'atelier de Luanda organisé le 22 novembre 2005.

Maria Isabel M. Gaspar, Directrice des études, de planification et de la statistique, MINFAMU

Margarida Ulisavo, Directrice nationale, MINFAMU ulisavo@yahoo.com.lr

Maria M. Medina, Directrice nationale chargée des droits de la femme, MINFAMU

Mararitha C. C. Bartolonen, Chef de département, MINFAMU

Madalena Fonseca, Chef de département, MINFAMU

Anoirl C. Dos Santos. Assessora, MINFAMU

Manuela A., Point focal du genre, ministère du Commerce

Dra Lauzia de Oliveira, Chef de département, ministère des Finances

Henda Ducados, Facilitateur de l'atelier, FAS, Ministère du Plan

Anatolio Ndong Mba, Représentant, FAO

Taciana Evente, Assistant de programme, FAO

Fatima Santos, Chargée de programme, PNUD fatima.santos@PNUD.org

Garcia Landu, Responsable de l'information, FNUAP Garcia.Landu@PNUD.org

Fatima Aguiar da Fonseca, Vice-présidente, Femmes, Paix, Développement

fatimaguiarte@hotmail.com

Représentant de l'UNICEF, Chargé de programme

Josefina Ilda S. Hungulo, Directrice nationale, CICA, scica@snet.co.ao

Anostaicih Sebastivo, Oficial de Proformas, ANGOBEFA angobefa@snet.co.ao

Maria Madalena Mateus, Chef de département, ministère de l'Agriculture

Maria Karaje, Directrice nationale, ministère de la Science et de la Technologie

Marilena Ganeôa, Consultant en sciences sociales, MINFAMU

Jeedes Aniceto, Consultant indépendant

Maria Luisa P. A. da Silva, Vice-président, CNMS untadis@netangola.com

M. Baluldos D. A. Alicus, Point focal du genre, ministère des Transports

Marit Sørvald, Consultant, Banque africaine de développement msorvald@online.no

Rodolfo Kikolo, Interprète, Yovana Tradução & Serviços rodokiko@hotmail.com

Yul J. Heron, Facilitateur, Interprète, Assistant de collecte de données, Yovana Tradução & Serviços, yulheron@yahoo.co.uk

CARTE DE L'ANGOLA



Cette carte est fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part de la Banque et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.